

2M11.2768.6

Université de Montréal

Étude comparative des modes de gestion de l'archéologie

par

Benjamin Masse

Département d'anthropologie

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)

Juin, 1999

© Benjamin Masse, 1999



8.8J52.HMB

GN
4
U54
2000
V.007

(Université de Montréal)

Étude comparative des modes de gestion de l'archéologie

Benjamin Massé
Département d'anthropologie
Faculté des arts et sciences

Présentée en vue de l'obtention du grade de
Maître en sciences (M.Sc.)
à la Faculté des arts et sciences



© Benjamin Massé, 2000
Tous droits réservés

IDENTIFICATION DU JURY

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:
Étude comparative des modes de gestion de l'archéologie

présenté par:
Benjamin Masse

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Guy Lanoue

Louise Paradis

Philippe Smith

Mémoire accepté le: 99-12-14

SOMMAIRE

L'objectif de ce mémoire est d'élaborer un modèle théorique intégrateur de gestion politico-bureaucratique de l'archéologie. Une gestion adéquate est essentielle, puisque l'archéologie s'avère un outil pertinent pour la construction d'une identité culturelle. En effet, le passé permet d'éveiller un sens critique, fondé sur le respect et la compréhension des différentes racines culturelles d'un peuple. L'archéologie est une discipline objective et scientifique, mais l'interprétation de son sujet d'étude, le patrimoine, demeure une action sociale.

Afin d'élaborer ce modèle intégrateur, ce mémoire est divisé en cinq chapitres. Le premier établit le sens des termes « archéologie », « patrimoine et lieux de mémoire » et « gestion », dans le cadre d'un bref historique de la discipline et de ses liens avec le Romantisme, le Nationalisme et la Science, du 19^e siècle à nos jours. Le deuxième chapitre fait l'analyse des modes de gestion employés en France et en Angleterre qui, une fois adaptés au contexte nord-américain, peuvent servir de modèles de référence. Le troisième chapitre est une étude comparative de l'archéologie américaine et canadienne et de leurs modes de gestion. Le quatrième chapitre consiste en une analyse des témoignages provenant de plusieurs intervenants en archéologie au Québec afin de mieux cerner les besoins spécifiques du Québec. Finalement, le dernier chapitre élabore le modèle théorique intégrateur de gestion.

L'analyse de ces données permet de définir les paramètres du modèle intégrateur de gestion politico-bureaucratique de l'archéologie. En somme, la gestion intégrée de l'archéologie repose sur l'optimisation des ressources pour atteindre les objectifs scientifiques et les objectifs sociaux de la discipline; elle repose sur la compréhension de l'objet d'étude de la discipline. Ce modèle permet d'élaborer, en finalité, des options de gestion concrètes afin de favoriser un développement équilibré de l'archéologie québécoise.

TABLE DES MATIÈRES

IDENTIFICATION DU JURY	I
SOMMAIRE	II
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VI
REMERCIEMENTS	VII
INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE.....	1
L'ARCHÉOLOGIE COMME DISCIPLINE.....	5
L'ARCHÉOLOGIE : ROMANTISME, NATIONALISME ET SCIENCE	6
PATRIMOINE ET LIEUX DE MÉMOIRE	13
Patrimoine et lieux de mémoire américains	16
Patrimoine et lieux de mémoire canadiens	17
LA GESTION DE L'ARCHÉOLOGIE	21
ANALYSE DE MODÈLES EUROPÉENS DE GESTION.....	23
EN FRANCE : LE CNRS, LE CNRA ET LES CIRA	23
EN ANGLETERRE : L'ENGLISH HERITAGE, LE NATIONAL TRUST ET L'IFA	27
ÉTUDE COMPARATIVE DE L'ARCHÉOLOGIE EN AMÉRIQUE DU NORD.....	32
LES ÉTATS-UNIS : UNE PERSPECTIVE NATIONALE	32
Le contexte historique.....	32
Le contexte législatif.....	36
La gestion actuelle de l'archéologie américaine	38
LE CANADA : UNE PERSPECTIVE FÉDÉRALE.....	44
Le contexte historique.....	44
Le contexte législatif.....	46
La gestion actuelle de l'archéologie canadienne.....	47
L'ONTARIO : UNE PERSPECTIVE PROVINCIALE.....	52
Le contexte historique.....	52
Le contexte législatif.....	53
La gestion actuelle de l'archéologie ontarienne.....	55
LE QUÉBEC : UNE AUTRE PERSPECTIVE PROVINCIALE	58
Le contexte historique.....	58
Le contexte législatif.....	62
La gestion actuelle de l'archéologie québécoise.....	63
ANALYSE DE TÉMOIGNAGES SUR LA GESTION DE L'ARCHÉOLOGIE AU QUÉBEC	66
SUR LA THÉMATIQUE ARCHÉOLOGIQUE NATIONALE.....	67
SUR LA CENTRALISATION DES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES	68
SUR L'INTÉGRATION DES SOCIÉTÉS.....	68
SUR LA DIFFUSION DES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES	69
SUR LES PARTENARIATS ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS	70
SUR LES OPPOSITIONS ENTRE LES CONSULTANTS ET LES CHERCHEURS	71
SUR LE MULTICULTURALISME	72
SUR LA LÉGISLATION	73

MODÈLE INTÉGRATEUR DE GESTION	74
ANALYSE DES DONNÉES	74
ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER	79
L'objet d'étude	79
Les objectifs sociaux	80
Les objectifs scientifiques	81
L'optimisation des ressources	82
La gestion intégrée	83
LES OPTIONS DE GESTION POUR LE QUÉBEC	84
Bureau central d'archéologie rattaché au MCC	85
Bureau de coordination des ressources archéologiques à l'INRS	86
Gestion sectorielle des activités archéologiques par les sociétés locales	88
Gestion sectorielle des activités archéologiques par les musées	89
Fouilles ouvertes au public	91
Réseau de diffusion des ressources archéologiques en milieu scolaire	91
Centre de diffusion des ressources archéologiques	92
CONCLUSION	95
INDEX	98
BIBLIOGRAPHIE	99

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAQ	Association des Archéologues du Québec
ACA	Association Canadienne d'Archéologie
AIA	Archaeological Institute of America
AFAN	Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales
ARC	Archaeological Resource Centre
CIRA	Commissions Interrégionales de la Recherche Archéologique
CNRA	Conseil National de la Recherche Archéologique
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CRM	Cultural Resource Management
DRAC	Directions Régionales des Affaires Culturelles
FPO	Fondation du Patrimoine Ontarien
IFA	Institute of Field Archaeologists
MCC	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
NAGPRA	Native American Graves Protection and Repatriation Act
OAS	Ontario Archaeological Society
PEC	Public Education Committee of the SAA
ROPA	Register of Professional Archaeologists
SAA	Society for American Archaeology
SHA	Society for Historical Archaeology

REMERCIEMENTS

Louise I. Paradis, Jacques Dalibard, Bruce G. Trigger, Guy Lanoue, Norman Clermont, Christophe Rivet, Proja Filipovich, Jean-Michel Masse, Solange Trudeau Masse, ARCRA, Anne-Marie Balac, Philip Smith, Claire Mousseau, Pierre Desrosiers, Michel Noël, Jean-Guy Brossard, Brian Ross, William Moss.

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

« Qu'on se l'approprie, le patrimoine, et qu'il y ait une charte publique. » — Jacques Joli-Cœur.¹

L'objectif de ce mémoire est d'élaborer un modèle théorique intégrateur de gestion de l'archéologie, d'où découleront plusieurs options de gestion concrètes pour l'archéologie québécoise. Cette étude s'intègre dans le développement équilibré d'une discipline relativement jeune, mais essentielle pour la quête identitaire des prochaines années.

Pour atteindre l'objectif de ce mémoire, il faut procéder à l'étude comparative des modes de gestion de l'archéologie en Amérique du Nord, selon la perspective nationale des États-Unis, la perspective fédérale du Canada, et la perspective provinciale de l'Ontario et du Québec.

L'archéologie s'avère un des outils qui pourrait s'avérer pertinent pour la construction d'une identité culturelle puisque le patrimoine en fait partie intégrante. Depuis une décennie, au moment où la mondialisation prend de l'ampleur, la question identitaire occupe un espace encore plus considérable.

¹ Sous-ministre adjoint à l'action régionale, à la capitale et à la métropole du ministère de la Culture (*Le Devoir*, « Malais souhaite un débat sur le patrimoine », 14 avril 1999, A4).

Ainsi, l'archéologie est une discipline qui pourrait jouer un rôle clé dans le renforcement de l'identité culturelle québécoise. D'ailleurs, l'identité québécoise est présentement en pleine évolution et tente de s'épanouir à l'étranger, avec les *Printemps du Québec* à Paris, la future *Saison du Québec* à New York, et la récente demande du gouvernement provincial pour obtenir un siège à l'UNESCO. On doit tenir compte de cette réalité; l'analyse anthropologique et épistémologique de l'archéologie est primordiale afin d'élaborer un plan de gestion pour l'avenir de l'archéologie québécoise.

Dans un premier temps, un bref historique de la discipline et de ses liens avec le Romantisme, le Nationalisme et la Science, du 19^e siècle à nos jours sera présenté. Cet historique permettra de mettre en lumière les concepts de patrimoine et de lieux de mémoire. Cette présentation des concepts se clôturera par la mise en place des paramètres à considérer pour une gestion de l'archéologie.

Dans un second temps, une analyse des modes de gestion employés en France et en Angleterre sera présentée. Ces pays ont articulé une gestion de l'archéologie qui, une fois adaptée au contexte nord-américain, pourra servir de modèle de référence.

Par la suite, une analyse comparative de l'archéologie américaine et canadienne sera abordée selon un angle historique, socio-politique et législatif. Le choix de ces pays reflète l'influence indéniable de l'archéologie américaine sur l'archéologie canadienne. Cette analyse visera surtout à décrire le contexte global de la gestion de l'archéologie appliquée plutôt que l'évolution du corpus théorique de l'archéologie. Le cadre socio-politique et législatif se concentrera davantage sur ce qui a trait directement au

patrimoine, ou sur ce qui semble nécessaire pour situer l'archéologie dans le discours politique. Cette étude permettra ainsi de mettre en relief les modes de gestion présentement en cours en Amérique du Nord.

Quatrièmement, des témoignages provenant de plusieurs intervenants en archéologie au Québec seront analysés. Ceux-ci furent recueillis lors de rencontres individuelles, de conférences et de deux tables rondes organisées en 1998 et 1999 par *l'Archaeology Resource Circle - Cercle de Ressource en Archéologie*². Ces témoignages auront pour objectif de mieux cerner les besoins spécifiques des archéologues œuvrant au Québec. Ils serviront à l'élaboration d'options de gestion spécifiques pour l'archéologie au Québec

Finalement, les données amassées permettront d'élaborer un modèle intégrateur de gestion pour la pratique de l'archéologie. Des options de gestion concrètes, adaptées au Québec, en découleront.

Ce mémoire sera ainsi divisé en cinq chapitres. Le premier établira le sens des termes « archéologie », « patrimoine et lieux de mémoire » et « gestion » tels qu'utilisés dans ce mémoire. Les deuxième, troisième et quatrième chapitres porteront respectivement sur l'examen des modes de gestion français et anglais, sur l'étude comparative des modes de gestion de l'archéologie en Amérique du Nord, ainsi que sur

² L'ARCRA (Archaeology Resource Circle – Cercle de Ressources en Archéologie) est une association étudiante regroupant des étudiants en archéologie des universités McGill, Montréal et Laval. L'ARCRA a été créée en 1994 à l'Université McGill. Elle organise à chaque année des conférences publiques et des activités pour sensibiliser le public et les étudiants à la recherche archéologique au Québec et dans le monde.

l'analyse des témoignages d'archéologues québécois. Finalement, le dernier chapitre dégagera un modèle intégrateur de gestion et élaborera des options de gestion spécifiques à l'archéologie québécoise.

L'ARCHÉOLOGIE COMME DISCIPLINE

Ce chapitre présentera un bref historique qui mettra en perspective l'influence du Romantisme, du Nationalisme et de la Science dans l'avènement de l'archéologie. Cet historique survolera les différents rôles sociaux de la discipline du 19^e siècle à nos jours, en Europe et en Amérique du Nord, sans toutefois couvrir d'une façon exhaustive les avancements théoriques et pratiques de l'archéologie.

Ensuite, ce chapitre établira la signification des termes « patrimoine » et « lieux de mémoire ». Ces concepts sont primordiaux puisqu'ils permettent de comprendre l'apport de l'archéologie dans la construction d'une identité culturelle.

Finalement, les paramètres d'une gestion de l'archéologie seront présentés. Ils sont fondés sur la relation entre le patrimoine, la communauté et les spécialistes du domaine, ainsi que sur un désir d'optimiser l'utilisation des ressources professionnelles en respectant leur intégrité.

L'ARCHÉOLOGIE : ROMANTISME, NATIONALISME ET SCIENCE

La fascination de l'élite face aux antiquités favorisa l'émergence de l'archéologie au 18^e siècle en Europe. Cette fascination s'exprimait par le désir d'acquérir des collections importantes d'œuvres d'art antiques et anciennes³. Les premières fouilles archéologiques, notamment à Pompéi, s'apparentaient davantage à des safaris pour des trophées exotiques représentant des cultures lointaines et grandioses dans l'imaginaire de l'élite qu'à des missions scientifiques⁴. Ces découvertes ont joué un rôle clé dans le développement du classicisme et de l'exotisme qui ont abouti, éventuellement, dans le nationalisme romantique⁵.

L'archéologie préhistorique scientifique — la Science — débuta dans la première moitié du 19^e siècle, avec les travaux de Thomsen et Worsaae, durant une période sombre du Danemark, après les lourdes pertes encourues lors des guerres napoléoniennes⁶. Déjà, un peu partout en Europe, les fossiles hominidés et les outils de pierre furent étudiés pour la première fois. Le système des Trois Âges (Pierre, Bronze, Fer) appliqué par Thomsen pour ordonner les collections des musées, et qui fut

³ Bruce G. Trigger, *A History of Archaeological Thought*. New York: Cambridge University Press, 1989, p. 66.

⁴ Ibid.

⁵ Guy Lanoue, correction du mémoire, 1999.

⁶ Marie Louise Sørensen, « The fall of a nation, the birth of a subject : the national use of archeology in nineteenth-century Denmark », dans Margarita Diaz-Andreu & Timothy Champion (éditeurs), *Nationalism and archaeology in Europe*, London: UCL Press, 1996, p. 30.

rapidement perfectionné par son assistant Worsaae⁷, établit les fondations de cette nouvelle science⁸. Ces découvertes ne furent pas sans conséquence : elles attaquèrent les fondements même de la Bible⁹ puisque les fossiles étaient découverts à proximité d'ossements d'espèces animales maintenant éteintes, ce qui ne correspondait pas au dogme du Grand Déluge. Les chercheurs démontrèrent ainsi la longévité de l'espèce et la présence d'une préhistoire à l'humanité¹⁰. Cette longévité devint incontestable lorsque Lyell développa le principe géologique de la superposition des couches sédimentaires¹¹.

Au milieu du 19^e siècle, les scientifiques s'intéressèrent à l'étude des crânes de Neandertal et des grottes préhistoriques, ainsi qu'à la classification des outils de pierre. Les résultats de cet engouement scientifique suscitèrent un débat sur l'ancienneté de l'homme¹². En 1859, Darwin publia *On the Origin of Species*. Cet essai changea à jamais les conceptions des chercheurs sur l'évolution et représenta une œuvre charnière de la pensée scientifique du 19^e siècle.

La Science n'était pas l'unique raison d'être de l'archéologie au 19^e siècle. Le Romantisme eut également un impact profond sur l'archéologie. La campagne de Napoléon en Égypte et la rédaction de la *Description de l'Égypte* provoquèrent, tout comme la découverte des Étrusques, un véritable essor de la recherche des passionnés en

⁷ Qui inventa la distinction entre le Néolithique et le Paléolithique.

⁸ Paul Bahn (éd.), *The Cambridge Illustrated History of Archaeology*, Cambridge University Press, 1996, p. 90.

⁹ *Op. Cit.*, Bahn, p. 82-83.

¹⁰ *Op. Cit.*, Bahn, p. 86.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Op. Cit.*, Bahn, p. 120-121.

classicisme et en égyptologie¹³. D'ailleurs, de nombreuses sociétés regroupant les amateurs de vestiges furent créées dans la première moitié du 19^e siècle¹⁴.

Suite au retrait de l'Empire Ottoman, les Français et les Anglais firent une percée en Orient et y découvrirent les vestiges de la Mésopotamie et des Assyriens¹⁵. L'amorce de l'étude de la préhistoire grecque fut déclenchée par la découverte de Troie par Schliemann¹⁶. Finalement, la guerre de Crimée (1854-1856) sensibilisa les Européens au délabrement de la Palestine et favorisa, par la suite, l'organisation de missions archéologiques d'importance¹⁷.

Nonobstant cet intérêt romantique et scientifique pour le passé, l'institutionnalisation graduelle de l'archéologie en Europe, au 19^e siècle, fut favorisée par l'avènement du Nationalisme, surtout en France et en Allemagne¹⁸. En effet, certaines découvertes furent appropriées par les idéologues du nationalisme, et quelques savants furent également influencés par cette rhétorique de l'époque. Ces derniers renforcèrent les racines de leur « passé glorieux » afin d'oublier les moments troubles suite aux nombreuses guerres frontalières¹⁹. L'Angleterre et la France, en cette époque de colonialisme teintée d'évolutionnisme, utilisèrent l'archéologie, entre autres, pour

¹³ *Op. Cit.*, Bahn, p. 99

¹⁴ *Op. Cit.*, Bahn, p. 96.

¹⁵ *Op. Cit.*, Bahn, p. 102-103.

¹⁶ *Op. Cit.*, Bahn, p. 146.

¹⁷ *Op. Cit.*, Bahn, p. 162.

¹⁸ Diaz-Andreu et Champion (éd.), *Nationalism and archaeology in Europe*, UCL Press, 1996.

¹⁹ Bruce G Trigger, "Romanticism, nationalism, and archaeology", dans Philip L. Kohl et Clare Fawcett (éd.), *Nationalism, politics, and the practice of archaeology*, Cambridge University Press, 1995, p. 266.

justifier leur hégémonie sur les colonies²⁰. L'« analyse scientifique » du patrimoine exotique démontrait alors le statut inférieur des « peuples primitifs » étrangers. Dans ces interprétations, les Anglais représentaient la phase ultime de la chaîne évolutionniste : les salvateurs des peuples colonisés²¹.

Le croisement entre le Romantisme, le Nationalisme et la Science, permit, vers la fin du 19^e siècle, l'ouverture d'un grand nombre de musées et l'inauguration des premiers départements universitaires d'archéologie en Europe²².

En Amérique du Nord, plusieurs spécialistes se penchèrent sur la question de l'origine des tertres — les monticules de terre recouvrant des sépultures autochtones — et du peuplement des Amériques²³. Ce débat, qui sera approfondi dans le troisième chapitre, divisa la communauté scientifique entre ceux qui acceptèrent l'importance culturelle des Autochtones et ceux qui la dénigrèrent. Contrairement à l'Europe, ce débat socio-politique nord américain s'apparentait davantage à l'évolutionnisme social qu'au nationalisme.

Suite à la Première Guerre Mondiale, la tendance des archéologues étaient de se concentrer sur la résolution de problèmes et de délaisser progressivement le romantisme

²⁰ Bruce G. Trigger, "Alternative Archaeologies : Nationalism, Colonialist, Imperialist", dans Robert Preucel et Ian Hodder (éds), *Contemporary Archaeology in Theory: a Reader*, Blackwell Publishers, 1996, p. 623.

²¹ *Op. Cit.*, Trigger, 1989, p. 113-114.

²² *Op. Cit.*, Bahn, p. 130.

²³ *Op. Cit.*, Bahn, p. 190.

de la quête d'objets²⁴. Les méthodes archéologiques se peaufinèrent grâce à la collaboration multidisciplinaire entre archéologues, biologistes, géologues et géographes²⁵. Le thème de l'heure, en Europe, devint la recherche des origines celtiques²⁶. Le classicisme prit également de l'ampleur. L'égyptologie atteignit le sommet des splendeurs avec la découverte de la tombe de Toutankhamon par Carter en 1922. Somme toute, ce fut l'explosion des fouilles d'envergure partout à travers le monde.

À la veille de la Seconde Guerre Mondiale, le nationalisme s'insinua dans les théories archéologiques européennes. Cette politisation de la science est particulièrement palpable dans les travaux de Kossinna (Allemagne), recherchant les ancêtres purs et supérieurs — les Aryens²⁷ — des peuples germaniques, et dans les écrits de Marr (Russie), utilisant les concepts de l'ethnogénèse, datant du Moyen Âge, pour démontrer le développement supérieur des peuples slaves sans l'apport des migrations²⁸.

Cependant, l'archéologie européenne et nord américaine se dissocia progressivement de ces tergiversations socio-politiques et se concentra davantage sur la recherche scientifique objective. Au milieu du 20^e siècle, les départements d'archéologie et les centres de recherche connurent alors une croissance exponentielle. La découverte de la datation au C-14 par l'Américain Libby, en 1949, chambarda la perspective du

²⁴ *Op. Cit.*, Bahn, p. 207.

²⁵ *Op. Cit.*, Bahn, p. 201.

²⁶ *Op. Cit.*, Bahn, p. 206.

²⁷ Qui provoqua également les théories d'eugénisme.

temps et des chronologies archéologiques²⁹. En Afrique, les Leakey découvrirent les premiers fossiles préhistoriques³⁰. Des approches nouvelles surgirent en archéologie, notamment avec Taylor, qui publia *A Study of Archaeology*, en 1948; il prônait une approche conjonctive et analytique du processus d'évolution des sociétés³¹. L'archéologie historique, qui couvre les événements et les comportements des Amériques à partir de leur contact avec l'Europe, naquit également à cette époque.

Ces nouvelles approches favorisèrent, dans les années 1960 aux États-Unis, le développement de la *New Archeology*. Celle-ci remit en cause les modèles évolutifs périmés et mit de l'avant de nouvelles hypothèses anthropologiques. Cette archéologie (le *Middle-Range Theory*) transforma le questionnement fondamental de la discipline :

« Binford responded to this well-justified scepticism by advocating 'middle-range theory', an approach in which the focus shifted from why cultures change through time (...) to how the archaeological record reflects past human behaviour. »³²

L'Amérique, dans les années 1970, connut le développement de l'archéologie gouvernementale de sauvetage, dans le cadre créé par le *Cultural Resource Management* (CRM)³³. En Europe, le déménagement du site d'Abû Simbel en Égypte occupa les spécialistes d'une vingtaine de pays pendant plus de deux décennies. C'est à ce moment

²⁸ *Op. Cit.*, Trigger, 1989.

²⁹ *Op. Cit.*, Bahn, p. 223.

³⁰ *Op. Cit.*, Bahn, p. 261.

³¹ *Op. Cit.*, Bahn, p. 278.

³² *Op. Cit.*, Bahn, p. 291.

³³ *Op. Cit.*, Bahn, p. 342.

que fut créée la *Liste du patrimoine mondial*, gérée par l'ICOMOS. En Afrique, la découverte de Lucy, le premier squelette presque complet d'un hominidé, et les empreintes de Laetoli, la première preuve visuelle de la démarche bipède des hominidés, initièrent les débats sur l'évolution humaine et sur le comportement des premiers hominidés.

Une différence fondamentale entre l'archéologie européenne et américaine est à souligner. En Amérique, l'archéologie est à la fois discipline et sujet d'étude³⁴. Le terme est d'ailleurs interchangeable avec le vocable préhistoire. L'archéologie américaine se rattache à l'anthropologie et se définit comme science. Toutefois, le terme archéologie, tel qu'utilisé en Europe, englobe uniquement l'étude des périodes classique, égyptienne et médiévale. L'archéologie préhistorique européenne, quant à elle, est reliée aux sciences de la terre. En Europe comme en Amérique, l'archéologie classique est une discipline de l'histoire de l'art; elle est issue du désir élitiste d'associer les temps présents à une prolongation des splendeurs gréco-romaines³⁵.

Finalement, à la fin des années 1980, plusieurs archéologues³⁶ se penchèrent sur l'historique de l'archéologie afin de bien situer le contexte évolutif de son épanouissement. Dès lors, l'étude du contexte socio-politique de la pratique de l'archéologie devint un sujet d'importance afin d'établir l'épistémologie et le code d'éthique de la discipline. Les premiers questionnements fondamentaux portant sur la

³⁴ Gordon R. Willey et Jeremy A. Sabloff, *A History of American Archaeology*, 3rd Ed. W.H. Freeman and Company: New York, 1993, p.5.

³⁵ Ibid.

gestion du patrimoine et de l'archéologie suivirent, tout d'abord en Angleterre, puis se répandirent en Europe et en Amérique du Nord.

PATRIMOINE ET LIEUX DE MÉMOIRE

L'archéologie est une discipline objective et scientifique, mais l'interprétation de son sujet d'étude, le patrimoine, demeure une action sociale.

Les vestiges archéologiques « appartiennent » toujours à une communauté, soit comme symbole de leur passé et de leur identité soit comme marqueur de leur territoire. Ce patrimoine évoque une preuve tangible du passé, un lieu de passage privilégié du monument à l'endroit sacré. Peu importe leur forme, ces lieux commémorent un événement crucial dans l'histoire d'une communauté. Cette commémoration devient alors un langage de communication³⁷ qui illustre à la fois des traditions et des confrontations culturelles³⁸.

La mémoire est sélective, car elle ne place pas tous les éléments au même niveau et en cache plusieurs jugés impertinents. Elle représente les « certitudes » du passé qui servent souvent à orienter les actions présentes et futures³⁹. Elle doit servir la justice

³⁶ Consultez les auteurs suivant : Cleere, Schnapp, Diaz-Andreu, Shennan et Trigger.

³⁷ Jacques Mathieu, « La langue de la commémoration », dans Thomas H.B. Symons (éd) *The Place of History*, Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1997, p. 49.

³⁸ David Lowenthal, "Identity, Heritage, and History", dans John R. Gillis, *Commemorations: The Politics of National Identity*, Princeton University Press: Princeton, New Jersey, 1994, p. 42.

³⁹ Eric Nguyen, *Les nationalismes en Europe: quête d'identité ou tentation de repli?* Le Monde, 1998, p. 167.

pour atteindre un sain équilibre identitaire, sans sombrer dans un sentiment statutaire de victime⁴⁰. Du point de vue de l'archéologie, cette mémoire permet d'anticiper les changements dus au progrès par l'analyse des phénomènes socioculturels⁴¹.

Les lieux de mémoire sont une allégorie du patrimoine – la capacité d'édifier de l'homme⁴². Cette allégorie représente le glossaire de symboles d'une communauté, puisé à même leurs lieux de mémoire. Ces lieux de mémoire sont donc essentiels dans la création d'un sentiment d'appartenance d'une communauté à son territoire⁴³. Puisqu'il est impossible de connaître tous les membres d'une communauté, celle-ci doit être imaginée⁴⁴. Cette imagerie nécessite un dénominateur commun, un langage compris et accepté par tous. Les lieux de mémoire procurent ainsi le glossaire de symboles nécessaire⁴⁵.

L'industrie du patrimoine est souvent critiquée parce qu'elle épaulé une histoire de la nostalgie⁴⁶. Les peuples peuvent être modestes sur ce qu'ils sont, mais jamais sur ce qu'ils étaient⁴⁷. Le patrimoine national, à notre époque, provient des liens et des

⁴⁰ Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Arléa: Paris, 1998, p. 60-61.

⁴¹ Bruce G Trigger, *Sociocultural Evolution: Calculation and Contingency*, Blackwell Publishers, 1998, p. 262-263.

⁴² Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris: Seuil, 1996, p. 187.

⁴³ Benedict R. Anderson, *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, 2nd Ed., New York: Verso, 1991.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Michael Herzfeld, *Cultural Intimacy. Social Poetics in the Nation-State*, Routledge, 1997, p. 24.

⁴⁶ *Op. Cit.*, Lowenthal, p. 45.

⁴⁷ *Op. Cit.*, Lowenthal, p. 46.

conflits entre toutes les identités empruntées aux cultures avoisinantes⁴⁸. Le patrimoine représente un passé idéal naturalisé, mais aussi exotique, rattaché au sentiment d'altérité nécessaire pour définir une nation par ce qu'elle n'est pas⁴⁹. Cette conception d'un passé commun et naturalisé représente le mythe de la création de la nation et démontre ses nombreuses réalisations⁵⁰.

Cette origine mythique de la nation — l'Âge d'Or — est définie, d'une part, par les découvertes scientifiques « appropriées » et, d'autre part, par les mythes populaires. L'Âge d'Or enrichit le glossaire de symboles nationalistes en créant une illusion de longévité de la nation, manifestée par les multiples découvertes d'importance de sites archéologiques ou mythiques, qui deviennent alors des lieux de mémoire. Tel que démontré précédemment, l'archéologie peut devenir l'outil nationaliste parfait pour illustrer physiquement un passé idéalisé, car elle peut fournir des preuves concrètes et tangibles de l'existence de l'Âge d'Or⁵¹.

Les lieux de mémoire représentent ainsi davantage un lien affectif entre une communauté et son patrimoine qu'une valeur historique intrinsèque. La valeur précise du patrimoine est donc relative à chacune des communautés, mais l'existence même et l'importance de ces lieux de mémoire sont universelles. Ils s'apparentent aux mythes puisque ces lieux de mémoire symbolisent la raison d'être de la nation fondée sur des

⁴⁸ *Op. Cit.*, Lowenthal, p. 54 et Herzfeld, p. 44.

⁴⁹ Guy Lanoue, *ANT 6125 : Mœurs et traditions dans les idéologies méditerranéennes*, 1998.

⁵⁰ *Op. Cit.*, Sørensen, p. 26-27.

⁵¹ Stephen Shennan (ed.), *Archaeological Approaches to Cultural Identity*, Boston: Unwin Hyman Ltd, 1989.

représentations physiques de son origine. Ces lieux de mémoire sont des points de référence pour la nation. Les interprétations archéologiques du patrimoine, aussi scientifiques qu'elles puissent l'être, auront toujours un impact sur la perception des lieux de mémoire. En ce sens, l'objet d'étude de l'archéologie fait partie intégrante de la sphère publique.

Afin de bien cerner les différentes conceptions des lieux de mémoire en Amérique du Nord, un bref aperçu de la perspective américaine et canadienne sera présenté.

Patrimoine et lieux de mémoire américains

Aux États-Unis, l'américanisme supporte une politique de « *melting-pot* interculturel », dérivée de la Déclaration d'indépendance et du rêve américain⁵². Dans le cadre d'une telle politique, l'individu est reconnu, mais non la communauté. Malgré les racines ethniques diverses de la population américaine, elle se définit avant tout comme américaine. Cette idéologie politique s'oriente autour du partage des institutions américaines⁵³. Elle tente de démontrer les succès de ce rêve en soulignant les faits historiques importants et les actes de patriotisme.

Ainsi, l'allégorie du patrimoine ne recherche pas la gloire d'un cas particulier, mais plutôt le rêve américain illustré par un cas particulier, soit la méritocratie. C'est

⁵² Lipset cité par Jacques Godbout, « We are the world », *Actualité*, 15 octobre (vol 23, no 16) 1998, p. 20.

l'histoire des héros, des individus incarnant le rêve américain (Washington, Jefferson)⁵⁴. Les lieux de mémoire sont ciblés afin d'appuyer l'américanisme et de le transmettre à tous les Américains. L'archéologie historique post-contact s'imbrique ainsi dans le cadre d'une idéologie unificatrice.

L'allégorie américaine ne reconnaît pas le droit des minorités. Elle se fonde sur une vision globale de la nation qui doit être unique et partagée par tous⁵⁵. Cette optique pourrait s'apparenter à celle présente en Europe, notamment en France, mais le passé récent des États-Unis, peuplé par des immigrants provenant de toutes les parties du monde, dissocie les deux visions de l'allégorie nationaliste. Les États-Unis demeurent avant tout un bassin complexe d'une population multiethnique.

Patrimoine et lieux de mémoire canadiens

Au Canada, la politique du multiculturalisme prône la reconnaissance des communautés en tant qu'entité possédant certains droits culturels inaliénables. Cette politique provoque la dislocation de l'État-nation⁵⁶, elle place les différentes communautés dans une position réactive leur permettant de s'affirmer l'une contre

⁵³ *Op. Cit.*, Godbout, p. 21.

⁵⁴ Commentaires de Jacques Dalibard, professeur en conservation à l'Université de Montréal, 1998 à l'Université de Montréal lors d'une rencontre privée.

⁵⁵ Extrapolation basée sur l'entrevue de Jean Larose dans Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri, *L'Archipel dentitaire*, Boréal, 1997.

⁵⁶ *Op. Cit.*, Nguyen, p. 202.

l'autre⁵⁷. Le multiculturalisme existe par son opposition à la majorité. Il illustre, d'une façon contradictoire, une idéologie qui affirme l'homogénéité de la majorité, mais supporte les minorités en leur attribuant des droits particuliers. Cette idéologie ne signifie pas que la nation est habitée par un seul peuple uni, mais bien par une majorité et un ensemble de minorités, ce qui encourage la division et les revendications minoritaires⁵⁸.

Depuis 1970, l'État canadien vise à rassembler principalement trois nations : les Autochtones, le Canada français et le Canada anglais⁵⁹. Ces nations habitent le même territoire national, en zones généralement bien distinctes, mais ne partagent pas les mêmes idéaux et, jusqu'à un certain point, ne partagent pas la même vision des institutions gouvernementales. La politique du multiculturalisme, instaurée par le Premier Ministre Trudeau, positionne les communautés sur un pied d'égalité; cela en rend la gouverne plus aisée, mais facilite peu l'adhésion à une idéologie dominante, partagée et acceptée par tous⁶⁰.

La politique du multiculturalisme au Canada ne nie pas certaines pratiques culturelles au nom d'un principe général, comme le font par exemple la France ou les

⁵⁷ *Op. Cit.*, Herzfeld.

⁵⁸ Richard Handler, "Is « Identity » a Useful Cross-Cultural Concept?", dans, John R. Gillis, *Commemorations: The Politics of National Identity*, Princeton University Press: Princeton, New Jersey, 1994, p. 38.

⁵⁹ Philip Resnick, entrevue réalisée par Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri, *L'Archipel identitaire*, Boréal, 1997, p. 90.

⁶⁰ Charles Taylor, entrevue réalisée par Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri, *L'Archipel identitaire*, Boréal, 1997, p. 30.

États-Unis⁶¹. La communauté imaginaire se substitue alors à l'État, qui n'a pour fonction que d'assurer la coexistence des communautés. C'est donc un « État-multination » qui devient un « État-sans nation »⁶². Par ailleurs, cela donne un avantage politique immense aux communautés qui pourraient alors s'épanouir en affirmant leur identité minoritaire au sein d'une nation unie. Cette hypothèse paraît illusoire puisque les communautés ne réussissent pas vraiment à s'associer au mythe identitaire de la nation et de son passé. En effet, ce mythe, qui ne représente qu'un État et non une nation, ne possède aucun attrait identitaire permettant aux différentes ethnies de s'intégrer à son mythe national avec enthousiasme⁶³. C'est le «vouloir-vivre ensemble» de Renan qui devient alors absent⁶⁴.

Il n'existe pas de ligne de pensée centralisatrice unissant l'histoire du Canada puisque le multiculturalisme n'appuie pas un glossaire de symboles et d'icônes partagé par tous. Les lieux de mémoire, dans le contexte du discours national, ne ciblent pas tous les Canadiens. En cherchant à souligner l'importance de tous, les grandes lignes directrices deviennent confuses.

La gestion politique globale du patrimoine se retrouve alors sans cible idéologique spécifique. Elle est tributaire de l'instabilité politique des droits et libertés des minorités. En outre, ce pluralisme multiculturel demeure très difficile à gérer dans

⁶¹ Jean Larose, Entrevue réalisée par Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri, *L'Archipel identitaire*, Boréal, 1997, p. 79.

⁶² *Op. Cit.*, Nguyen, p. 202.

⁶³ *Op. Cit.*, Nguyen, p. 204.

⁶⁴ *Op. Cit.*, Nguyen, p. 206.

les politiques de mise en valeur des lieux de mémoire puisque l'allégorie du patrimoine canadien ne suscite aucun consensus.

LA GESTION DE L'ARCHÉOLOGIE

Les lieux de mémoire ont un impact fort différent aux États-Unis et au Canada. Pour l'un, ils sont ciblés, alors que pour l'autre, ils mettent en relief la diversité culturelle, sans posséder *a priori* une signification nationale. Cependant, les archéologues, qu'ils soient américains ou canadiens, poursuivent les mêmes objectifs scientifiques. Seulement, l'impact des recherches peut être différent d'une communauté à l'autre. Pour établir une bonne gestion de l'archéologie, il faut équilibrer la relation entre la recherche scientifique et la signification des lieux de mémoire.

Un schème optimal de coordination entre la gestion du patrimoine et l'étude scientifique du passé doit tenir compte du contexte socio-politique. L'archéologie va progresser par l'incarnation de la recherche scientifique dans la sphère publique.

La gestion optimale de l'archéologie tente ainsi de combler les différentes attentes face à l'archéologie. Ces attentes peuvent être répertoriées par les éléments suivants : (1) l'intégration du passé dans le présent par le discours politique, (2) le renforcement de l'identité culturelle par les lieux de mémoire, (3) la protection des vestiges archéologiques puisqu'ils constituent une ressource périssable et limitée en

quantité, (4) la valeur éducationnelle et scientifique des vestiges archéologiques, et (5) le tourisme rattaché à la culture et aux vestiges archéologiques⁶⁵.

⁶⁵ Henry Cleere, "Introduction: the rationale of archaeological heritage management", dans Henry Cleere (éd.), *Archaeological Heritage Management in the Modern World*, Unwin Hyman: London, 1989.

ANALYSE DE MODÈLES EUROPÉENS DE GESTION

Les modèles européens de gestion de la France et de l'Angleterre, deux pays qui ont beaucoup influencé l'archéologie nord américaine, peuvent servir de cadre de référence pour la gestion de l'archéologie québécoise. L'objectif de ce chapitre est de comprendre les structures en place dans ces pays en vue d'en retenir les éléments essentiels dans le cadre d'un modèle intégrateur de gestion.

EN FRANCE : LE CNRS, LE CNRA ET LES CIRA

En France, le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) est responsable du financement et de l'établissement des standards de la discipline depuis 1944⁶⁶. L'archéologie y est groupée en quatre thèmes : (a) anthropologie, préhistoire et ethnologie, (b) antiquités classiques, (c) protohistoire, gallo-romain et monde médiéval, et (d) civilisations et langues orientales⁶⁷.

Le patrimoine s'est redéfini en France en 1980, à l'occasion de « l'année du patrimoine ». Il inclut désormais la notion de patrimoine ethnologique (i.e.

⁶⁶ Alain Schnapp, "French archaeology: between national identity and cultural identity", dans M. Diaz-Andreu & T. Champion (éd.), *Nationalism and archaeology in Europe*, London: UCL Press, 1996, p. 63.

anthropologie archéologique); il s'enrichit également de la tradition de témoins actifs (consensus oral et tradition)⁶⁸.

La place centrale de l'État-nation dans le discours politique facilite la constitution du glossaire de symboles appuyant la formation de la communauté française. Les lieux de mémoire ciblés glorifient le fait français et sa nation. Cet ensemble de symboles, provenant du passé, s'illustre par une allégorie du patrimoine comprise et présente dans les domaines de l'histoire, des arts et de l'archéologie⁶⁹. L'élite française est entourée de ces symboles, les accepte et les perpétue. Cette allégorie justifie le présent par le passé de l'État-nation français. Cette idéologie centralisatrice permet de définir le discours intellectuel de l'archéologie en une entité pouvant se rattacher à l'histoire nationale de France⁷⁰.

L'archéologie fut normalisée en 1990 par la constitution du Service d'État de l'archéologie⁷¹. Par la suite, en 1994, l'État a formé un Conseil National de la Recherche Archéologique (CNRA) par les décrets 94-422 et 94-423. Le CNRA conseille le Ministre de la Culture sur les actions à prendre relatives au patrimoine archéologique national. Il a la responsabilité d'élaborer une politique nationale de recherche archéologique. Les

⁶⁷ Alain Schnapp, « France », dans Henry Cleere (éd.), *Approaches to the Archaeological Heritage, New Direction in Archaeology*, 1984, p. 52.

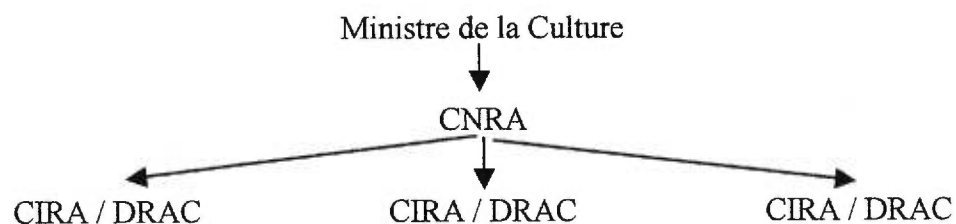
⁶⁸ Jean Du Berger, « Le patrimoine vivant et l'éducation », dans Thomas H. B. Symons (éd.), *The Place of History*, Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75^e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1997, p. 13.

⁶⁹ *Op. Cit.*, Choay, p. 187.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Description basée sur *L'Archéologie en Questions*, publié François Barré de la Direction du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication, 1997.

membres du CNRA, mandatés pour quatre ans, sont issus des différents secteurs d'activités : on y compte trois spécialistes en Paléolithique, six en Néolithique et Âges des Métaux, sept en Antiquité, et sept en Moyen Âge et époque moderne. Parmi ces spécialistes, dix proviennent du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, six du CNRS, cinq du ministère de la Culture; s'y ajoutent un archéologue français bénévole et un archéologue étranger. Les politiques du CNRA sont appliquées, localement, par les douze Commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA), rattachées aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). D'ailleurs, douze des membres du conseil du CNRA ont la double fonction d'être aussi les représentants d'une des douze CIRA. Les CIRA gèrent l'information et les demandes provenant du milieu local et du CNRA⁷².



En 1998, le décret 98-840 a instauré une Sous-direction de l'archéologie qui assure dorénavant le secrétariat du CNRA. Cette Sous-direction est un organe interministériel. Ce décret vise également à développer un Intranet pour la diffusion de

⁷² Consultez le site web du Ministère de la Culture (<http://www.culture.fr>)

l'information et à s'assurer de la collaboration du CNRS et des universités dans les différents projets⁷³.

La recherche archéologique est également générée par les universités et le CNRS, suivant les normes qui leur sont propres. Quoique l'État demeure l'unique entité pouvant émettre une autorisation de fouille, celui-ci possède des ententes particulières avec le CNRS et certaines universités. La législation liée aux monuments de France et au patrimoine national exerce aussi un impact significatif sur la pratique de l'archéologie.

L'archéologie de sauvetage en France représente environ 90% des activités en cours⁷⁴. Elle est sous le monopole de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN). L'AFAN gère les fouilles et oblige les promoteurs à défrayer la totalité des coûts des projets archéologiques⁷⁵. Des amendements législatifs sont présentement à l'étude pour modifier le mode de financement de l'AFAN.

La France possède ainsi une structure de gestion de l'archéologie à la fois centralisée, le CNRA, et décentralisée, les CIRA. D'une part, les fouilles sont coordonnées par l'attribution d'autorisations d'intervention par l'État, d'autre part, elles sont initiées et dirigées par les universités ou le CNRS. Néanmoins, la majorité des fouilles sur le territoire français sont des interventions de sauvetage, sous la gouverne de l'AFAN.

⁷³ *Op. Cit.*, Barré.

⁷⁴ Discussion avec divers intervenants au CNRS et à la DRAC.

⁷⁵ Kléber Rossillon, « Edito », *L'entrait*, <http://www.patrimoine-et-paysages.org/Nsomentr.html>, avril 1998.

EN ANGLETERRE : L'ENGLISH HERITAGE, LE NATIONAL TRUST ET L'IFA

En Angleterre, l'archéologie obtint une place d'envergure avec l'avènement de l'industrie du patrimoine dans les années 1980⁷⁶. Cet avènement fut provoqué par l'adoption du *Ancient Monuments and Archaeological Areas Act of 1979*. Cette loi oblige les propriétaires de sites d'intérêt national à demander des permis avant d'entreprendre toute forme de travaux sur leurs terrains. Le gouvernement a aussi stipulé que l'archéologie devait être en mesure de générer elle-même les budgets nécessaires à son fonctionnement⁷⁷. La loi comprend également un article se rapportant à la création d'*Areas of Archaeological Importance* (AAIs) dans les villes historiques comme Canterbury, Chester, Exeter, Hereford et York. Ces AAI instaurent des mécanismes de protection de ces sites patrimoniaux.

Pour assurer les budgets nécessaires à la recherche archéologique, le tourisme du patrimoine devint une spécialité de l'Angleterre dans les années 1980; l'Angleterre, il faut le souligner, ne possédait pas une industrie de villégiature touristique très forte. Elle connut également une période de déclin majeur des industries, dites traditionnelles, se

⁷⁶ Henry Cleere (éd.), *Archaeological Heritage Management in the Modern World*, Unwin Hyman: London, 1989.

⁷⁷ Timothy Champion, "Three nations or one? Britain and the national use of the past", dans M. Diaz-Andreu et T. Champion (éd.), *Nationalism and archaeology in Europe*, London: UCL Press, 1996, p. 138.

rapportant au commerce maritime et portuaire⁷⁸. La tradition anglaise bien enracinée de philanthropie fut accentuée par le désir de renouvellement face aux *histories from below* et par l'importance de plus en plus grande du *National Trust* (voir plus loin)⁷⁹. Le côté scientifique de la recherche demeura inchangé, mais sa mise en valeur s'en trouva complètement réévaluée⁸⁰. On put alors assister à des expositions, au Musée de Londres, relatant le peuplement continu de Londres; ce qui fit changement des expositions portant sur les châteaux et les guerres. Avec la démocratisation du passé, le mot « heritage » s'est dissocié du mot français « patrimoine ». Il représente désormais un lien utilitaire entre passé et peuple, plutôt qu'un symbole de la nation puisant ses sources dans le passé mythifié⁸¹.

Le *National Trust*, fondé en 1895, gère plus de 40 000 sites archéologiques en Angleterre, au Pays de Galle et en Irlande du Nord. Ce trust⁸² a la responsabilité de définir les protocoles de recherche et d'attribuer les fonds aux chercheurs. Plusieurs autres trusts exercent les mêmes responsabilités⁸³.

⁷⁸ *Op. Cit.*, Cleere.

⁷⁹ *Op. Cit.*, Champion, p. 138.

⁸⁰ *Op. Cit.*, Champion, p. 139.

⁸¹ *Op. Cit.*, Champion, p. 140.

⁸² Le trust anglais n'est pas l'équivalent légal de la fiducie québécoise.

⁸³ Consultez le site web du National Trust: <http://www.nationaltrust.org.uk/>

L'Institute of Field Archaeologists (IFA), créé en 1982, établit les normes d'éthique professionnelle et les standards de qualité. L'IFA agit comme réseau de ressources humaines et matérielles⁸⁴.

En 1984, le Parlement créa le *English Heritage* qui est responsable de la protection et de la diffusion des ressources archéologiques. Cet institut possède un réseau d'information pour les professeurs et a produit une centaine d'outils académiques pouvant servir en classe⁸⁵.

En 1990, le *Planning Policy Guidance Note 16 - Archaeology and Planning* (PPG 16) obligea les départements d'urbanisme à intégrer la dimension archéologique à leurs analyses. Les promoteurs doivent dorénavant financer les recherches archéologiques et engager des professionnels reconnus. Dans cette nouvelle situation, le rôle du *County Archaeological Officer* est devenu essentiel pour conseiller les urbanistes dans l'élaboration de leur plan de développement. Les promoteurs doivent maintenant se faire conseiller par plusieurs firmes avant d'entreprendre les travaux. Ces firmes d'archéologues sont régies par la loi du marché et par les exigences liées au processus d'appel d'offre⁸⁶.

La gestion de l'archéologie en Angleterre est influencée par une économie de marché plutôt que par une approche gouvernementale ou publique, car les firmes privées

⁸⁴ Consultez le site web de l'IFA: <http://www.archaeologists.net/>

⁸⁵ Consultez le site web du English Heritage: <http://www.english-heritage.org.uk/>

⁸⁶ Roger Thomas & Gill Andrews, *English Heritage*. <http://www.eng-h.gov.uk/guidance/map2/index.htm>, 1991.

d'archéologues n'ont aucun compte à rendre au gouvernement⁸⁷. Les permis sont attribués aux propriétaires désirant réaliser des travaux; sans ces permis, tout travail de prospection est illégal. Cette situation est différente de la procédure légale en vigueur en France et en Amérique du Nord, où ce sont les archéologues qui doivent demander un permis de prospection.

Dans les années 1990, le *English Heritage* a élaboré un protocole de recherche archéologique intitulé MAP2⁸⁸. Ce protocole a pour objectif d'encadrer les projets archéologiques selon des contraintes de temps et de coûts. Ces projets doivent aussi faire l'objet d'une publication qui reflète l'importance des données amassées et doivent créer des archives permanentes facile d'accès. La procédure s'appuie sur un travail d'équipe, des objectifs clairs et une bonne communication. Les étapes proposées sont les suivantes: (1) la planification du projet (objectifs et ressources), (2) le travail sur le terrain (collecte de données), (3) l'évaluation du potentiel d'une analyse (potentiel académique et travail à venir), (4) l'analyse et préparation du rapport (recherche et publication adéquate), (5) la dissémination (publication officielle et dépôt du projet)⁸⁹.

Ce protocole de recherche est réalisé, sous supervision par une entité externe, selon un système de contrôle de la qualité défini à l'aide de standards professionnels. L'objectif ultime de cette gestion est d'assurer l'atteinte des objectifs d'un projet archéologique, ainsi que par une publication qui en rapporte les éléments significatifs.

⁸⁷ *Op. Cit.*, Paul Wagner, 1995

⁸⁸ *Op. Cit.*, Roger Thomas & Gill Andrews

Somme toute, en Angleterre, ce sont les promoteurs qui doivent obtenir des permis, engager des archéologues professionnels et financer les interventions. Le protocole de recherche a été défini par l'*English Heritage*; l'État leur a délégué le mandat de la gestion des ressources archéologiques. L'archéologie de recherche, quant à elle, est financée par le *National Trust* et les autres trusts⁹⁰. L'optimisation des ressources humaines et matérielles est assurée par l'IFA. L'archéologie britannique doit rentabiliser ses activités depuis 1979. Elle est donc liée à l'industrie du patrimoine et du tourisme.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Ibid.*

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'ARCHÉOLOGIE EN AMÉRIQUE DU NORD

L'étude comparative de l'archéologie aux États-Unis et au Canada portera sur le développement global de la discipline, la législation concernant le patrimoine, et la gestion actuelle de la pratique de l'archéologie. La gestion nationale américaine sera d'abord présentée, suivie de la gestion fédérale canadienne. Par la suite, les modes de gestion provinciale de l'Ontario et du Québec seront approfondis.

LES ÉTATS-UNIS : UNE PERSPECTIVE NATIONALE

Le contexte historique

L'archéologie américaine, à ses débuts, fut pratiquée par des amateurs et des spécialistes autodidactes, inspirés par les théories évolutionnistes anté et post-darwiniennes. Les anciens tertres servirent de principal catalyseur pour l'intérêt des premiers archéologues américains, comme le témoigne la publication du *Ancient Monument of the Mississippi Valley*, par Squier et Davis, dès le milieu du 19^e siècle⁹¹.

⁹¹ Gordon R. Willey et Jeremy A. Sabloff, *A History of American Archaeology* [3rd Edition], W.H. Freeman and Company : New York, 1993, p. 42.

Les bases scientifiques de l'archéologie s'instaurèrent également à cette époque : les chercheurs provenant des musées, des associations professionnelles et des universités remplacèrent les amateurs. Le *Smithsonian Institution* ouvrit ses portes dès 1846, suivi du *Peabody Museum of Harvard University*, en 1866, et de l'*Archaeological Institute of America*, en 1879⁹². Le premier doctorat en archéologie à l'Université de Harvard fut décerné en 1894⁹³.

Plusieurs spécialistes n'avaient pas encore une vision très éclairée de l'évolution des peuples autochtones. À titre d'exemple, Lewis Henry Morgan affirma, en 1876, qu'aucun groupe autochtone n'avait évolué au-delà du statut de tribu⁹⁴ ni connu de changement au cours de son existence⁹⁵. Thomas, quant à lui, effectua des fouilles de tertres dès 1882, tentant de redonner du crédit aux Autochtones du Nord pour la construction de ces tertres⁹⁶. Cette vision favorable aux Autochtones fut également soutenue, dès 1874, par Putnam, le curateur du Peabody Museum. Celui-ci discrédita les anciennes hypothèses par de nouvelles études stratigraphiques⁹⁷.

La même année, le Congrès, sous la recommandation du Smithsonian Institution, créa le *Bureau of American Ethnology*, sous la responsabilité de Thomas. Il eut pour mandat d'effectuer les premières fouilles de sauvetage.

⁹² *Op. Cit.*, Willey et Sabloff, p. 46.

⁹³ *Op. Cit.*, Trigger, 1989, p. 128.

⁹⁴ *Op. Cit.*, Trigger, 1989, p. 119.

⁹⁵ *Op. Cit.*, Trigger, 1989, p. 123.

⁹⁶ *Op. Cit.*, Willey et Sabloff, p. 48.

⁹⁷ *Op. Cit.*, Willey et Sabloff, p. 52.

Dès la première moitié du 20^e siècle, époque de remodelage de l'archéologie théorique et appliquée, le romantisme et l'évolutionnisme s'extirpèrent pour laisser place à la science. Kidder publia, en 1924, une de ces premières études de l'histoire culturelle du Sud-Ouest; cette étude précéda d'un an la publication de *The Dawn of European Civilization*, œuvre centrale de Childe portant sur le concept même de culture-histoire et de son application. L'objectif de ce nouveau concept était d'ordonner les données amassées depuis des décennies dans le temps et l'espace, par des techniques nouvelles de sériation et de typologie⁹⁸.

L'archéologie américaine commença alors à se dissocier de la pratique européenne en intégrant progressivement le corpus de théories ethnologiques. Le fonctionnalisme influença alors plusieurs archéologues : que ce soit dans les travaux de Harlan Smith qui visaient notamment à déterminer la fonction précise des différents outils préhistoriques, ou de Wintemberg qui interrogea régulièrement les Autochtones afin de mieux comprendre l'utilisation d'artefacts s'apparentant encore à des outils contemporains⁹⁹.

En 1939, McKern développa le *Midwestern Taxonomic Method* pour comprendre la distribution géographique culturelle des différentes découvertes archéologiques. Cette

⁹⁸ *Op. Cit.*, Willey et Sabloff, p. 110-115, 137.

⁹⁹ *Op. Cit.*, Trigger, 1989, p. 271.

méthode, loin d'être parfaite, constitua néanmoins une étape importante dans l'élaboration d'une chronologie scientifique de la préhistoire américaine¹⁰⁰.

Les préjugés de l'élite et du peuple concernant le passé des Autochtones ne furent abandonnés que bien lentement, malgré l'avancement rapide de la science¹⁰¹. Les Autochtones étaient encore considérés comme des reliques du passé : ils constituaient un attrait pour la curiosité, sans importance réelle pour la société américaine. Le discours scientifique n'avait qu'un impact mineur sur les conceptions populaires.

L'archéologie théorique se développa rapidement et connut plusieurs changements après la Seconde Guerre Mondiale. En 1948, Taylor publia *A Study of Archaeology*, mettant en relief les faiblesses de l'approche de l'histoire culturelle¹⁰²; cette étude visait également à démontrer l'utilité d'une approche conjonctive qui permet l'intégration des principes anthropologiques de Boas. Le matériel archéologique devint alors une relique du comportement social¹⁰³ et les synthèses effectuées s'efforcèrent d'englober les processus d'évolution culturelle avec une approche interculturelle¹⁰⁴. Ce nouveau corpus théorique de l'archéologie favorisa des études objectives et positives sur les Autochtones d'Amérique.

Une décennie plus tard, les bases de l'archéologie américaine furent définitivement établies grâce aux approches suivantes : la *New Archaeology* de Caldwell

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Op. Cit.*, Trigger, 1989, p. 195.

¹⁰² *Op. Cit.*, Trigger, 1989, p. 275.

¹⁰³ *Op. Cit.*, Willey et Sabloff, p. 153.

(1959), le néo-évolutionnisme de White (1960), et la « nouvelle » *New Archaeology* de Binford (1960).

Dans les dernières décennies, les théories et les approches scientifiques se sont spécialisées, notamment avec l'importance des études comparatives et de l'approche cognitive. Cependant, ces développements ne seront pas présentés dans le cadre de ce mémoire puisqu'ils n'apporteront pas de précisions dans l'élaboration du modèle intégrateur théorique élaboré à la fin de ce mémoire.

Le contexte législatif

La première loi concernant les antiquités fut votée au début du 20^e siècle. L'*American Antiquities Act of 1906*¹⁰⁵ établit les premières aires de protection, notamment en Ohio avec le «*Great Serpent Mound*». Une trentaine d'années plus tard, une nouvelle loi, l'*Historic Sites, Buildings, Objects, and Antiquities Act of 1935*¹⁰⁶, fut adoptée afin de préciser le contenu à caractère patrimonial devant être protégé et étudié par des spécialistes. L'adoption du *Museum Properties Management Act of 1955*¹⁰⁷, par le Congrès américain, précisa les modalités de la gestion des collections muséologiques.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ American Antiquities Act of 1906 (16 USC 431-433). <http://www.cr.nps.gov/local-law/anti1906.htm>.

¹⁰⁶ Historic Sites, Buildings, Objects, and Antiquities Act of 1935 (16 USC 461-467). <http://www.cr.nps.gov/local-law/hsact35.htm>.

¹⁰⁷ Réf. : 16 USC 18.

En 1966, le Congrès américain adopta un amendement à sa loi de 1935, le *National Historic Preservation Act of 1966, as amended*¹⁰⁸. Cette législation rendit plus sévère les normes de protection et d'étude du patrimoine américain. L'*UNESCO Convention on the Means of Prohibiting and Preventing the Illicit Import, Export, and Transfer of Ownership of Cultural Property*¹⁰⁹ fut entériné en 1970.

Le protocole pour la recherche archéologique gouvernementale fut instauré en 1974, lorsque les États-Unis mirent de l'avant le *Cultural Resource Management (CRM)* par l'*Archeological and Historic Preservation Act*¹¹⁰. Cette loi, réglementant la pratique de l'archéologie, a puisé ses racines dans le *National Environmental Policy Act of 1969*¹¹¹. Dorénavant, toutes les ressources archéologiques sont protégées sur les terres publiques et sur les terres autochtones. L'acquisition d'un permis d'excavation est essentielle à toute intervention archéologique nécessitant un personnel qualifié. Si ce n'est fait, les pénalités sont importantes : les fraudeurs sont passibles d'une amende de 10 000\$ ou d'un emprisonnement d'un an et, s'ils récidivent, l'amende peut aller jusqu'à 100 000\$ ou 5 ans de prison¹¹².

¹⁰⁸ National Historic Preservation Act of 1966, amended 1980 (16 USC Sec. 470). <http://archnet.uconn.edu/archnet/topical/crm/usdocs/nhpa.htm>.

¹⁰⁹ UNESCO Convention on the Means of Prohibiting and Preventing the Illicit Import, Export, and Transfer of Ownership of Cultural Property, 1970, (19 USC 2601). <http://www.tufts.edu/departments/fletcher/multi/www/bh572.html>.

¹¹⁰ Réf. : 16 USC 469-469c

¹¹¹ Colin Renfrew et Paul Bahn, *Archaeology : Theories, Methods, and Practice*, Thames and Hudson Ltd, London, 1991, p. 471.

¹¹² Selon le Archaeological Resources Protection Act of 1979

À la fin des années 1980, le gouvernement américain a élargi la portée de sa loi en y incluant les épaves avec l'*Abandoned Shipwreck Act of 1987*¹¹³. La gestion du patrimoine préhistorique autochtone fut réglementée en 1990 par le *Native American Graves Protection and Repatriation Act (NAGPRA)*¹¹⁴. Cette loi a pour objectif de donner un poids politique considérable aux réclamations des Autochtones quant à l'étude de leurs sépulcres. Les spécialistes doivent recevoir une autorisation de fouilles et d'études des sépulcres autochtones et ils doivent également rapatrier tous les squelettes entassés dans leurs laboratoires.

La gestion actuelle de l'archéologie américaine

Tel que mentionné ci-haut, la législation américaine exige l'obtention de permis pour effectuer de la prospection archéologique. Cette obligation a favorisé l'essor de firmes de consultants en archéologie. Celles-ci vécurent pendant longtemps des frictions avec les universités. Cependant, cette rivalité s'estompe graduellement par l'intégration progressive du travail de ces firmes aux recherches universitaires¹¹⁵.

Le *Register of Professional Archaeologists (ROPA)*¹¹⁶, créé en 1976, assure la gestion du *Cultural Resource Management (CRM)*. Il a pour mandat de représenter le

¹¹³ Abandoned Shipwreck Act of 1987 (PL 100-298; 43 U.S.C. 2101-2106). <http://www2.cr.nps.gov/laws/ship.htm>.

¹¹⁴ Native American Graves Protection and Repatriation Act: Final Rule (43 CFR 10).

¹¹⁵ Les SAA Newsletter et les Abstracts permettent de détecter ces changements.

¹¹⁶ Register of Professional Archaeologists, *Code of Conduct and Standards of Research Performance*, <http://www.rpanet.org/>, 1999.

corps professionnel œuvrant dans la discipline et d'assurer le respect des codes d'éthique; il propose des grilles d'évaluation concernant la recherche archéologique¹¹⁷. Essentiellement, le ROPA veille à l'application du code déontologique de l'archéologie; pour cela, il émet des certificats d'éthique, fixe les standards institutionnels concernant les ressources, et statue sur les habiletés minimales nécessaires pour exercer cette discipline. Enfin, il est responsable de l'accréditation des écoles de chantier sur tout le territoire américain et de la gestion des certificats qu'y en découlent¹¹⁸.

La ligne directrice fédérale de la gestion de l'archéologie et du patrimoine américain est établie par le *National Parks Service*. Celui-ci possède plusieurs programmes de conservation, de vulgarisation et de mise en valeur du patrimoine américain¹¹⁹. Ce service possède notamment un *American Indian Liaison Office* favorisant le partenariat avec les Autochtones¹²⁰. Par cela, le gouvernement fédéral veut développer la prise de conscience du patrimoine autochtone par le grand public.

L'*Archaeology & Ethnography Program* favorise la communication entre les spécialistes et la communauté pour ce qui a trait aux lieux de mémoire situés dans les parcs nationaux¹²¹. De plus, les citoyens bénéficient du support des *Heritage Preservation Services* pour évaluer, préserver, mettre en valeur et comprendre leurs

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ National Parks Service, *Park Service Philosophy*, <http://www.cr.nps.gov/history/philosophy.htm>, 1998.

¹²⁰ National Parks Service, *Working with Partners*, <http://www.nps.gov/partners.html>, 1998.

¹²¹ National Parks Service, *Research and Education*, <http://www.cr.nps.gov/history/research.htm>, 1998.

lieux de mémoire. Finalement, la diffusion de l'information dans la sphère publique et dans le réseau éducatif est assurée par le *National Register, History and Education Program*¹²².

Quant aux règles d'éthique professionnelle, elles furent établies par trois grands organismes : *L'Archaeological Institute of America*, la *Society for American Archaeology* et la *Society for Historical Archaeology*.

L'*Archaeological Institute of America* (AIA), fondée en 1879, est une des plus grandes organisations culturelles et éducationnelles à but non lucratif. Elle regroupe 11 000 membres à travers le monde¹²³. Son mandat est de supporter la compréhension, la préservation et la recherche archéologique¹²⁴. Son *Code of Professional Standards* stipule que les archéologues ont (1) une responsabilité envers le matériel archéologique, (2) une responsabilité envers le public, et (3) une responsabilité envers leurs collègues¹²⁵. L'AIA diffuse l'information archéologique par l'intermédiaire de sa revue de vulgarisation scientifique à haut tirage, *Archaeology*, par son site web et par sa publication spécialisée : le *American Journal of Archaeology*. Elle organise également plusieurs visites guidées de sites archéologiques, ainsi que des conférences publiques.

¹²² National Parks Service, *Parks as Classrooms*, <http://www.nps.gov/interp/parkclass.html>; <http://www.parksandhistory.org/>, 1998.

¹²³ Archaeological Institute of America, <http://www.archaeological.org/>, 1999.

¹²⁴ Archaeological Institute of America, *Mission Statement*, <http://www.archaeological.org/special/missionstatement.htm>, 1999.

¹²⁵ Archaeological Institute of America, *The Code of Professional Standards*, <http://www.archaeological.org/special/grievance.htm>, 1999.

La *Society for American Archaeology* (SAA) naquit dans les années 1930; elle compte présentement 6 551 membres¹²⁶. Cette société encourage de la collaboration entre différents groupes d'intérêt; elle s'intéresse notamment au financement de programmes éducatifs et de programmes relatifs au développement du patrimoine des autochtones¹²⁷.

Pour faciliter la gestion de la discipline, la SAA a adopté les «*Principles of Archaeological Ethics*» en 1996¹²⁸. Selon la SAA, une gestion saine de l'archéologie doit considérer la diffusion de l'information via le réseau éducatif et via les mass média. Cette gestion doit respecter les lieux de mémoire étudiés, notamment ceux des Autochtones. Elle doit également assurer la protection des vestiges archéologiques, la préservation et l'accessibilité des banques de données scientifiques. Finalement, les standards de l'archéologie doivent être maintenus par la qualité de la formation académique et la disponibilité des ressources nécessaires.

La SAA a récemment créé, en 1990, un *Public Education Committee* (PEC), sous la supervision du professeur émérite Jeremy Sabloff¹²⁹. Le PEC a établi un *Strategic Plan* qui fait la promotion de l'archéologie pour forger l'identité américaine. En effet, l'étude des lieux de mémoire aide le développement de la pensée critique et favorise le respect interculturel en encourageant la compréhension de l'autre par l'intermédiaire du

¹²⁶ Consultez le site web de la SAA: <http://www.saa.org/>.

¹²⁷ Ibid.

¹²⁸ Society for American Archaeology, *Principles of Archaeological Ethics*, <http://www.saa.org/AboutSAA/Ethics/prethic.html>, 1999.

passé¹³⁰. Selon le PEC, la vulgarisation de l'information scientifique et la compréhension du processus archéologique scientifique par le grand public va rendre plus simple et plus efficace la gestion de la discipline. Afin de concrétiser les recommandations du PEC, un manuel intitulé : *Teaching Archaeology : A Sampler for Grades 3 to 12* (1995) a d'ailleurs été publié¹³¹. Concernant l'éducation des Autochtones, la SAA a créé un sous-comité, le «*Native American Education Subcommittee*», pour bien cerner la situation particulière des autochtones¹³².

Il en a découlé des exemples significatifs de progrès dans le domaine de l'éducation en archéologie. Au congrès de la SAA à Seattle en 1998, plusieurs intervenants l'ont souligné. Par exemple, en Pennsylvanie, des séminaires et concours sont organisés conjointement par les éducateurs et les archéologues pour sensibiliser et impliquer le public dans le processus de la recherche et de la compréhension de l'archéologie scientifique¹³³. Au Kentucky, le réseau ANIS regroupe les éducateurs, les professionnels et des Autochtones¹³⁴. Dans la même lignée, au Nouveau Mexique, un partenariat officiel entre représentants de l'État, éducateurs et Autochtones a été mis en

¹²⁹ Society for American Archaeology, *National Archaeological Program*, <http://www.saa.org/AboutSAA/Ethics/renew.html>, 1999.

¹³⁰ Society for American Archaeology, *PEC Strategic Plan*, <http://www.saa.org/Education/PubEd/pecstratplan.html>, 1999.

¹³¹ Society for American Archaeology, *Teaching Archaeology in the 21st Century: Promoting a National Dialogue*, <http://www.saa.org/Education/Curriculum/index.html>, 1999.

¹³² SAA Bulletin 16, #4, p. 17

¹³³ Beverly M. Chiarrolli, *Teaching History through Archaeology : The Pennsylvania Pilot Project*. SAA Convention, Seattle, 1998, abstract p. 74.

¹³⁴ Anderson, SAA Convention, Seattle, 1998, no abstract.

place. Ces premiers réseaux sont bénéfiques pour le système éducatif, mais il reste à les consolider pour en assurer la continuité.

La *Society for Historical Archaeology* (SHA), créée en 1967¹³⁵, compte des membres provenant des Amériques, mais également des pays ayant été touchés par le colonialisme européen (Afrique, Asie et Océanie). Son objectif est double : assurer le respect du code d'éthique de l'archéologie historique et faire la promotion de la recherche¹³⁶. Elle possède un site Internet qui comprend une section s'adressant particulièrement aux enfants (*Is the Past Your Future?*). Elle tente de leur expliquer les retombées de l'archéologie et de les intéresser à choisir cette profession¹³⁷.

Somme toute, l'archéologie américaine est légiférée par l'État, selon un système d'attribution de permis. Par ailleurs, l'éthique de la discipline est définie par l'AIA, la SAA, la SHA et le ROPA. Le patrimoine est intégré aux activités et à l'éducation du grand public par le National Parks Service et par le PEC. Il est également essentiel de mentionner que chaque état possède également des normes concernant l'archéologie qui peuvent variées, mais tous les états doivent néanmoins s'en tenir aux règlements nationaux sur les terres fédérales. Par contre, l'importance même de l'archéologie et son intégration dans le réseau éducatif sont relatives aux élus des différents états.

¹³⁵ Society for Historical Archaeology, <http://www.sha.org/>, 1999.

¹³⁶ Society for Historical Archaeology, *Who we are*. http://www.sha.org/sha_back.htm, 1999.

¹³⁷ Society for Historical Archaeology, *Is the Past your Future?*, http://www.sha.org/sha_kbro.htm, 1999.

LE CANADA : UNE PERSPECTIVE FÉDÉRALE

Le contexte historique

L'archéologie canadienne se définit graduellement en tant que science, dans la première moitié du 20^e siècle, par les travaux d'amateurs fortunés et de chercheurs des sciences naturelles, ainsi que par les recherches de la *Geological Survey of Canada*¹³⁸.

En 1910, l'anthropologie acquit une place prépondérante lorsque l'Américain Edward Sapir fut nommé directeur du *Anthropology Division of the Geological Survey of Canada*¹³⁹. Les premières missions archéologiques se déroulèrent d'abord dans l'Est du Canada, de l'Ontario à l'Atlantique. Ces recherches étaient alors fortement influencées par les méthodologies et théories britanniques et américaines, notamment par l'intermédiaire du *American Antiquarian and Oriental Journal*.

Cependant, jusque dans les années 1960, les projets archéologiques demeurèrent strictement individuels puisque ni les budgets ni les ressources n'étaient disponibles pour promouvoir l'élaboration de projets d'envergure¹⁴⁰. À partir de ce moment, le Musée national entreprit des travaux d'importance afin d'élaborer un inventaire du territoire canadien. Ce projet d'un million de dollars occupa tous les professeurs et

¹³⁸ James V. Wright, "The Development of Prehistory in Canada, 1935-1985", *American Antiquity*, 1985, 50(2):421-33.

¹³⁹ Ibid.

étudiants des universités canadiennes offrant des cours en archéologie. Il permit aux archéologues de mieux cerner la complexité de la préhistoire canadienne¹⁴¹.

En 1968, le nombre d'étudiants et de professionnels œuvrant au Canada — une quarantaine¹⁴² — fut suffisant pour créer une association publique, l'*Association Canadienne d'Archéologie* (ACA) et un conseil professionnel, le *Conseil Canadien d'Archéologie* (CCA)¹⁴³. Jusqu'à cette date, les archéologues professionnels œuvrant au Canada étaient représentés par la *Society for American Archaeology* : il n'y en avait que six en 1955.

Une tentative de fusion de ces deux associations avorta en 1972 lors du projet d'adoption d'une loi sur l'importation et l'exportation des biens archéologiques. Le CCA voulut alors être, sans succès, l'unique organisme en mesure d'émettre des permis. Le CCA s'est finalement dissout en 1976, faute de relève¹⁴⁴.

Il faut également mentionner l'existence du Canadian Archaeology Abroad, une branche du CCA qui fut en action de 1969 jusqu'à la fin des années 1970. Elle avait pour objectif d'assurer la circulation de l'information entre les archéologues et d'assurer

¹⁴⁰ Ibid.

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² Ibid.

¹⁴³ Bjorn O. Simonsen, *The Canadian Archaeological Association and the Development of Archaeology in Canada*, <http://www.canadianarchaeology.com/history/bjorn.htm>, 1999

¹⁴⁴ Ibid.

un pont avec les archéologues des autres pays. Elle a notamment organisé une conférence portant sur l'archéologie canadienne à l'étranger en 1973¹⁴⁵.

Le contexte législatif

Le Canada mit en place la législation protégeant les antiquités dès le début du 20^e siècle. La *Commission des lieux et des monuments historiques du Canada* fut créée en 1919. Elle visait à évaluer la valeur patrimoniale des vestiges canadiens et à en faire leur promotion auprès du public. Par ailleurs, la *Loi sur les parcs nationaux*¹⁴⁶, adoptée en 1930, instaura une politique précise pour la gestion des ressources naturelles et culturelles canadiennes¹⁴⁷.

En 1951, 32 ans après sa création, la Commission entreprit des initiatives de préservation et de mise en valeur du patrimoine canadien. Cela amena l'adoption de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*¹⁴⁸ en 1953. Tel que stipulé dans cette loi toujours en vigueur, la Commission a un rôle de conseiller auprès du ministre du patrimoine pour ce qui a trait aux lieux de mémoire d'importance nationale. De la sorte, elle peut établir des lignes directrices de gestion du patrimoine canadien sur les terres fédérales.

¹⁴⁵ P. Smith, dans P.L. Shine, J. H. Robertson, F. J. Kense (éd.), *Canadian Archaeology Abroad, Papers from the Conference on Canadian Archaeology Abroad*, The University of Calgary Archaeological Association, Calgary, 1976.

¹⁴⁶ L.R. (1985), ch. N-14

¹⁴⁷ Parcs Canada. *Principes directeurs et politiques de gestion*. 1994, p. 9

¹⁴⁸ L.R. (1985), ch. H-4

Les principes de la *Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO* furent entérinés au Canada vers la fin des années 1970, par la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*¹⁴⁹.

En 1990, l'Association Canadienne d'Archéologie (ACA) proposa, sans succès, *A Proposed Act Respecting the Protection of the Archaeological Heritage of Canada*. Ce projet était alors également supporté par le Ministre du patrimoine de l'époque, l'Hon. Marcel Masse¹⁵⁰. Malgré l'échec de ce projet de loi, cette initiative eut une importance significative, puisque les Premières Nations furent pour la première fois directement consultées pour ce qui relève de la gestion de leur patrimoine¹⁵¹.

La gestion actuelle de l'archéologie canadienne

Le mode d'attribution des permis au Canada, qui est de compétence provinciale, s'apparente à celui en vigueur aux États-Unis. Il amena la création de deux nouveaux types d'archéologues : les intervenants gouvernementaux et les consultants¹⁵². Comme aux États-Unis, ce système d'attribution de permis provoqua des frictions entre le

¹⁴⁹ L.R. (1985), ch. C-51

¹⁵⁰ *Op. Cit.*, Simonsen.

¹⁵¹ *Op. Cit.*, Simonsen

¹⁵² P. J. Smith et D. Mitchell (éd.), *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*, Mercury Series Archaeological Survey of Canada Paper 158, Canadian Museum of Civilization, 1998.

secteur universitaire et le secteur des consultants, mais d'une façon encore plus marquée au Canada¹⁵³.

Depuis sa création, la *Commission des lieux et monuments historiques du Canada* collabore avec l'organisme fédéral de Parcs Canada. Selon cette entente, Parcs Canada assure l'exécution des lignes directrices émises par la Commission¹⁵⁴. Le patrimoine canadien, sur les terres fédérales, est ainsi géré par ces deux organismes. La Commission reçoit plus de 200 requêtes de classements de sites à valeur patrimoniale par année et a déjà classé 800 lieux et monuments, 140 gares et apposé 1100 plaques, regroupées sous les thèmes de la guerre, du commerce des fourrures et de l'architecture. Pour assurer l'entretien et la gestion des sites patrimoniaux, la Commission reçoit une enveloppe budgétaire d'environ 110 millions de dollars par année.

Afin de sensibiliser le grand public, la Commission parraine depuis plusieurs années la préparation et la diffusion de mini-films patrimoniaux relatant des événements marquants de l'histoire du Canada. Ce projet est financé par la *CRB Foundation*¹⁵⁵; les mini-films sont projetés dans les salles de cinéma et sous forme d'annonces télévisées.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ Christina Cameron, "Commemoration: A Moving Target?", dans T. H. B. Symons (éd.), *The Place of History*, Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1997, p. 29.

¹⁵⁵ Robert Scully, "Heritage as Sound Bites", dans T. H. B. Symons (éd.), *In The Place of History*, Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1997.

Depuis la fin des années 1970, Parcs Canada, plus sensible à la perception de la population face à son patrimoine¹⁵⁶, a instauré divers programmes d'interprétation; ils visent à combattre la perception populaire qui, trop souvent, associe les lieux de mémoire à des entités figées dans le temps. Parcs Canada met donc l'emphase sur la mise en valeur de paysages culturels vivants¹⁵⁷. Il veut maintenir l'intégrité du patrimoine canadien¹⁵⁸ et respecter les peuples autochtones dans l'élaboration des nouvelles aires patrimoniales¹⁵⁹. Cette philosophie s'oriente autour des cinq principes suivants : (1) le patrimoine doit avoir une valeur nationale, (2) ce patrimoine doit représenter un intérêt certain pour le public, (3) la mise en valeur de ces lieux de mémoire doit être significative et assurer une compréhension de ce qu'elle commémore, (4) elle doit respecter les communautés canadiennes qu'elle représente et (5) leur intégrité propre.

Depuis 1974, Héritage Canada organise une journée du patrimoine, le troisième lundi de février de chaque année¹⁶⁰. En 1982, suite à l'adoption de la politique du multiculturalisme, le gouvernement canadien créa le *Ministère du Patrimoine canadien*¹⁶¹. Son objectif est de réunir les différentes entités œuvrant dans le domaine du patrimoine afin d'élaborer un plan d'ensemble significatif pour tous les Canadiens, de

¹⁵⁶ *Op. Cit.*, Cameron, p. 30.

¹⁵⁷ *Op. Cit.*, Parcs Canada, p. 12.

¹⁵⁸ *Op. Cit.*, Parcs Canada, p. 13.

¹⁵⁹ *Op. Cit.*, Parcs Canada, p. 15.

¹⁶⁰ Thomas H.B. Symons (éd), *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1997.

favoriser une meilleure compréhension de la diversité culturelle et de développer un sentiment national unique. Héritage Canada et le Ministère du patrimoine canadien maintiennent une banque de données imposante regroupant l'inventaire des biens et des lieux patrimoniaux grâce à un réseau informatique: le *Canadian Heritage Information Network* (CHIN)¹⁶².

L'ensemble des archéologues canadiens est représenté par l'Association Canadienne d'Archéologie (ACA). Elle a pour objectif de diffuser la recherche archéologique sous forme de publications, de favoriser la coopération scientifique en regroupant tous les archéologues canadiens, et de stimuler l'intérêt du public¹⁶³. Depuis 1977, l'ACA publie le *Canadian Journal of Archaeology* et, depuis 1981, les *Newsletters*. En 1991, elle commença à regrouper des écrits plus volumineux dans une série intitulée *Occasional Papers*. L'ACA tient également un congrès annuel canadien¹⁶⁴.

L'ACA, en 1992, a créé le *Aboriginal Heritage Committee*¹⁶⁵, qui a déposé un *Statement of Principles* en 1995¹⁶⁶. Ce comité assure le respect des lieux de mémoire

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² Consultez le site web du CHIN: http://www.rcip.gc.ca/f_main_menu.html

¹⁶³ Canadian Archaeological Association canadienne d'archéologie, *Statement of Principles for Ethical Conduct Pertaining to Aboriginal Peoples*, <http://www.canadianarchaeology.com/ahc/eprinciples.html>, 1999.

¹⁶⁴ Canadian Archaeological Association canadienne d'archéologie, *Objectives*. <http://www.canadianarchaeology.com/eobjectives.html>, 1996.

¹⁶⁵ Canadian Archaeological Association canadienne d'archéologie, *A Report from the Aboriginal Heritage Committee*, <http://www.canadianarchaeology.com/ahc/estatement.html>, 1999.

¹⁶⁶ *Op. Cit.*

autochtones, autant au niveau de la recherche que de la diffusion et de la représentation de ces lieux.

En somme, Parcs Canada et la Commission gèrent l'archéologie des terres fédérales. Ces organismes fournissent des outils de gestion pouvant être également appliqués à l'ensemble du territoire. Cependant, la recherche archéologique se déroulant sur les terres provinciales, municipales et privées, soit la majeure partie des interventions, est sous juridiction provinciale.

L'ONTARIO : UNE PERSPECTIVE PROVINCIALE

Le contexte historique

En 1856, l'Ontarien Daniel Wilson fut le premier savant canadien à articuler un protocole de recherche scientifique pour analyser les découvertes archéologiques¹⁶⁷. Son livre *Prehistoric Man* fut d'ailleurs un des recueils scolaires d'importance de la fin du 19e siècle¹⁶⁸.

C'est David Boyle qui est considéré comme le père de l'archéologie ontarienne. Il fonda le *Provincial Archaeology Museum* en 1895¹⁶⁹. Il employa des schèmes évolutionnistes dérivés de la biologie pour classifier les artefacts; il fut également influencé par l'anthropologie et les travaux de Boas. Il mit de l'avant l'approche de l'histoire culturelle pour étudier les autochtones. L'œuvre de Boyle influença un grand nombre d'archéologues canadiens et américains jusque dans les années 1940.

Ce n'est qu'au milieu du 20^e siècle que la formation universitaire en archéologie débuta. Elle fut initiée par le professeur Emerson en 1947, à l'Université de Toronto.

¹⁶⁷ Gerald Killan, "Toward a Scientific Archaeology : Daniel Wilson, David Boyle and the Canadian Institute 1852-96", dans P. J. Smith et D. Mitchell (éd.), *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*, Mercury Series Archaeological Survey of Canada, Paper 158, Canadian Museum of Civilization, 1998, p. 17.

¹⁶⁸ *Op. Cit.*, Killan, p. 19.

¹⁶⁹ *Op. Cit.*, Killan, p. 23.

Avant cette date, la formation académique en archéologie ne se donnait qu'aux États-Unis.

Emerson exerça une grande influence sur l'archéologie canadienne. Il organisait des *Blitz Digs* qui regroupaient plus de 200 étudiants, afin de fouiller de larges secteurs d'intérêt¹⁷⁰. Il simplifia la tâche des fouilleurs en utilisant pour la première fois de la machinerie lourde pour excaver les zones stériles. Il sut impliquer les autochtones dans la recherche du passé¹⁷¹ et il développa la sériation des céramiques huronnes¹⁷².

Il faut également mentionner les travaux de Richard MacNeish, qui se sont déroulés surtout chez les Mayas et aux États-Unis. MacNeish a développé une approche multidisciplinaire dès les années 1940. Il s'intéressait également au contexte culturelle de la pratique de l'archéologie, notamment par un travail conjoint entre archéologues et ethnologues. Il a été un pionnier dans l'intégration des disciplines connexes à l'archéologie¹⁷³.

Le contexte législatif

¹⁷⁰ William C. Noble, "J. Norman Emerson: Contributions to Canadian Archaeology", dans P. J. Smith et D. Mitchell, *Bringing Back the Past, Historical Perspectives on Canadian Archaeology*, Mercury Series Archaeological Survey of Canada Paper 158, Canadian Museum of Civilization, 1998, p. 43.

¹⁷¹ *Op. Cit.*, Noble, p. 44.

¹⁷² *Op. Cit.*, Noble, p. 47.

¹⁷³ B. Baird, *Richard MacNeish - A Brief Archaeological Biography*, <http://www.utexas.edu/courses/wilson/ant304/biography/arybios97/bairdbio.html>, 1997.

L'*Ontario Heritage Act* fut adopté en 1974. Cette législation définit le protocole de recherche de l'archéologie gouvernementale¹⁷⁴. L'émission des permis de prospection est une responsabilité du Ministère de la Citoyenneté, Culture et Récréation. Ces permis sont attribués uniquement aux professionnels, pour un projet donné. Le professionnel s'engage, en retour, à produire un rapport scientifique dans un délai limité¹⁷⁵. En 1993, une directive de contrôle technique des consultants fut instaurée afin d'assurer la compétence et la standardisation des travaux¹⁷⁶.

Le protocole de recherche fut défini, de façon spécifique, dans le cadre du *Planning Act* adopté en 1982¹⁷⁷. Cette législation renforce la protection des sites archéologiques en obligeant les entrepreneurs à effectuer des études de potentiel à leurs frais. Elle assure également le respect du patrimoine des Premières Nations. Enfin, le *Cemeteries Act* octroie le privilège aux Autochtones de donner leur accord avant l'autopsie scientifique de restes humains ou d'artefacts provenant de cimetières autochtones.

¹⁷⁴ Ministry of Citizenship, Culture and Recreation, *Ontario Heritage Act*. <http://www.gov.on.ca/MCZCR/english/culdiv/heritage/act.htm>, 1997.

¹⁷⁵ Ministry of Citizenship, Culture and Recreation. *Archaeological Licensing in Ontario*. <http://www.gov.on.ca/MCZCR/english/culdiv/heritage/archlic.htm>, 1997.

¹⁷⁶ Neal Ferris, " 'I don't think we are in Kansas anymore.' The Rise of the Archaeological Consulting Industry in Ontario", dans P. J. Smith et D. Mitchell (éd.), *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*, Mercury Series Archaeological Survey of Canada, Paper 158, Canadian Museum of Civilization, 1998, p. 235.

¹⁷⁷ *Op. Cit.*, Ferris, p. 229.

Un nouvel *Heritage Act* est présentement à l'étude¹⁷⁸. Les nouveaux amendements discutés ont trait aux droits des Autochtones, fondés sur une relecture des droits autochtones de la *Constitution* et du *Traité des droits autochtones*.

La gestion actuelle de l'archéologie ontarienne

La gestion de l'archéologie ontarienne se fonde sur une approche préventive pour la protection du matériel archéologique, de façon à pallier la destruction massive des sites archéologiques. Comme toute région en développement urbain, l'Ontario a perdu plus de 8000 sites depuis le milieu du 20^e siècle. Entre 600 et 700 nouveaux sites sont maintenant documentés et étudiés à chaque année. Il sont documentés dans une banque de données géo-référencielle (GIS), la *Archaeological Sites Database*¹⁷⁹, qui regroupe plus de 16 000 sites archéologiques. Cette banque de données a été intégrée au *Canadian Heritage Information Network (CHIN)*¹⁸⁰.

Un système de servitude protectrice du patrimoine architectural a été instauré dans les années 1960 par la *Fondation du patrimoine ontarien (FPO)*¹⁸¹. Ces servitudes sont des ententes juridiques conclues entre les propriétaires de biens patrimoniaux et la

¹⁷⁸ Ministry of Citizenship, Culture and Recreation, *Archaeology in Ontario*, <http://www.gov.on.ca/MCZCR/english/culdiv/heritage/arch.htm>, 1997.

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ *Op. Cit.*, CHIN

¹⁸¹ Fondation du Patrimoine Ontarien, *Qui somme nous?*, <http://www.heritagefdn.on.ca/ohf-french/FR-About/who.htm>, 1999.

Fondation¹⁸². Cette fiducie a engendré plus 170 servitudes depuis sa création. De plus, la FPO appose également des plaques commémoratives, établit des normes de conservation et sensibilise le public¹⁸³.

L'*Ontario Archaeological Society*, fondée en 1950, vise essentiellement à sensibiliser le grand public¹⁸⁴. Elle constitue un regroupement d'intérêt pour encourager l'avancement de la discipline archéologique et, également, pour freiner les activités illégales¹⁸⁵. Elle publie *Ontario Archaeology* et *ArchNotes*. Elle possède un magazine électronique, le *OntArchMag*¹⁸⁶, qui veut favoriser l'échange d'idées et la coopération.

L'Ontario a intégré l'archéologie dans le système éducatif¹⁸⁷. En effet, un *Archaeological Resource Centre (ARC)*, rattaché au *Toronto Board of Education*, a été créé en 1985¹⁸⁸. L'objectif de l'ARC est de sensibiliser les jeunes et la population en général au patrimoine archéologique. Il organise une panoplie intéressante d'activités et de programmes éducatifs, dont des fouilles annuelles dans des quartiers variés. Les gens de diverses ethnies sont alors invités à venir comprendre l'évolution du tissu urbain du

¹⁸² Fondation du Patrimoine Ontarien, *Servitudes protectrices*, <http://www.heritagefdn.on.ca/ohf-french/FR-Heritage/conservation.htm>, 1999.

¹⁸³ Fondation du Patrimoine Ontarien, *Patrimoine architectural et culturel*, <http://www.heritagefdn.on.ca/ohf-french/FR-Heritage/built-cultural.htm>, 1999.

¹⁸⁴ *Op. Cit.*, Ferris, p. 226.

¹⁸⁵ Ontario Archaeological Society, *The origins of the OAS*, <http://www.adamsheritage.on.ca/oas/origins.htm>, 1999.

¹⁸⁶ Ontario Archaeological Society, *OntArchMag: Magazine of the Ontario Archaeological Society*, <http://www.adamsheritage.on.ca/oas/mag/mag1.htm>, 1999.

¹⁸⁷ Smordz, p. 109.

¹⁸⁸ Barnett Richling, "Archaeology, Ethnology and Canada's Public Purse 1910-1921", dans T. H. B. Symons (éd.), *In The Place of History*, Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75^e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1998, p. 105.

quartier qu'ils habitent. Le public peut même participer bénévolement aux travaux d'excavation. Pour l'ARC, l'archéologie doit être (1) accessible, (2) compréhensible et (3) significative dans la vie quotidienne¹⁸⁹.

Somme toute, l'Ontario attribue des permis de fouilles aux spécialistes, qui doivent alors suivre un protocole de recherche spécifique. Le pont entre les spécialistes, le patrimoine et le public est assuré à la fois par l'OAS et par l'ARC.

¹⁸⁹ *Op. Cit.*, Smordz, p. 112.

LE QUÉBEC : UNE AUTRE PERSPECTIVE PROVINCIALE

Le contexte historique

En 1850, John W. Dawson, un éminent géologue rattaché à l'Université McGill, réalisa pour la première fois des fouilles archéologiques au Québec. Il recherchait le site d'Hochelaga¹⁹⁰, la bourgade autochtone visitée par Jacques Cartier en 1535.

Le patrimoine religieux fut également un thème à l'honneur à l'aube du 20^e siècle. Ainsi, Narcisse Faucher de Saint-Maurice, un ancien militaire à la retraite, fut mandaté par le Premier Ministre Joly pour superviser les fouilles archéologiques de l'ancien collège des Jésuites à Québec. Enfin, plusieurs membres du clergé participèrent activement à la recherche du patrimoine religieux québécois, intéressés particulièrement par les premières missions jésuites¹⁹¹.

Influencée par les travaux américains et britanniques, la première société de numismatique de Montréal fut créée en 1862. Cette société organisa et dirigea également des fouilles; elle présenta ses résultats dans le *Canadian Antiquarian and*

¹⁹⁰ Charles A. Martijn et Jacques Cinq-Mars, « Aperçu sur la recherche préhistorique au Québec. » *Rev. Géogr. Montr.*, vol XXIV, no 2, 1970, p. 175-188.

¹⁹¹ Pierre Desrosiers, *L'archéologie au Québec : un survol des 150 ans de recherche*, <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/archeo/archisto/histarch.htm>, 1998.

Numismatic Journal. La société installa, en 1895, son musée dans le Château Ramezay, qui était à ce moment menacé de démolition¹⁹².

Un certain sentiment d'appartenance au patrimoine religieux et agricole naquit pendant l'entre-guerre. Le premier mouvement populaire fut rattaché à l'outrage provoqué par la mise en vente du manoir Papineau et de son contenu. En 1922, le gouvernement provincial créa la *Commission des monuments historiques* (maintenant intitulée *Commission sur les Biens Culturels du Québec*). La Commission, à ses débuts, se concentra exclusivement sur l'élaboration de l'inventaire des meubles antérieurs au 19^e siècle et sur leur restauration. Cette accumulation d'objets patrimoniaux avait pour but de commémorer le passé québécois du terroir pour accroître le sentiment patriotique. En 1929, la Commission classa ses premiers lieux de mémoire: le Château de Ramezay et la Maison des Jésuites¹⁹³.

Jusqu'à la fin de 1950, Gordon Lowther fut le seul archéologue professionnel. Il était rattaché au musée McCord de l'Université McGill. La majorité des fouilles étaient alors réalisées par des amateurs et des membres du clergé. Par ailleurs, le Québec recevait régulièrement la visite d'archéologues anglais, américains et danois, particulièrement intéressés par la préhistoire autochtone et inuit.

Le début du projet *Place Royale*, commandé par la Commission sur les Biens Culturels en 1956, provoqua une recrudescence des activités politiques commémorant le

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

patrimoine québécois. Ce projet a souvent été perçu comme une œuvre romantique par les spécialistes de la mise en valeur. Il apparaît comme une création idéalisée du centre névralgique de la vieille ville de Québec au temps du Régime français. Place Royale représente davantage un mémorial de l'Âge d'Or franco-québécois qu'une reconstitution historique du tissu urbain¹⁹⁴.

Le Service d'archéologie du Ministère des Affaires culturelles fut créé en 1961. L'archéologie scientifique connut alors son véritable essor avec la première ébauche des modèles de base de la préhistoire du Québec¹⁹⁵.

C'est également en 1961 que l'Université Laval ouvrit son Centre d'études nordiques. L'Université de Montréal, quant à elle, mit sur pied un département d'anthropologie. Les professeurs Paul Tolstoy et Gordon Lowther étaient alors responsables de l'archéologie. Finalement, en 1964, l'Université McGill engagea le professeur Bruce Trigger, qui deviendra un leader incontestable de ce domaine tant par ses recherches théoriques et comparatives que par ses nombreuses publications de réputation mondiale.

Dans les années 1970, l'Association pour la recherche archéologique au Québec (ARAQ) regroupe l'ensemble des archéologues québécois. Ses membres possédaient, en moyenne, une expérience de quatre années de fouilles¹⁹⁶. Malgré la jeune expérience des

¹⁹⁴ Interprétation tirée de discussions avec le professeur Dalibard, UdeM, 1998.

¹⁹⁵ *Op. Cit.*, Cinq-Mars et Martijn

¹⁹⁶ Laurent Girouard, « L'archéologie préhistorique ou l'âne et la carotte », *Culture vivante*, no 18, août, 1970, pp. 20-24.

archéologues, ils établirent les fondations de la discipline, notamment avec le projet de la Baie James, ainsi que le développement de la recherche et de la formation dans les universités. Le professeur Norman Clermont, rattaché à l'Université de Montréal, ouvrit son école de chantier à Pointe-du-Buisson. Des firmes privées d'archéologues apparurent également à cette époque¹⁹⁷, afin de réaliser les travaux d'envergure en archéologie de sauvetage reliés au projet de la Baie James.

En 1979, l'ARAQ fut remplacée par l'Association des Archéologues du Québec (AAQ). C'est également à cette époque que les premières thèses de doctorat portant sur la préhistoire québécoise furent déposées à l'Université de Montréal. Suite à l'arrêt des projets de développement, le gouvernement décentralisa le service d'archéologie en diverses régions. Il n'élabora aucune politique nationale de la gestion de l'archéologie, puisqu'elle ne fut pas perçue comme un levier politique significatif¹⁹⁸.

Lors des projets hydroélectriques, les autochtones et les archéologues n'ont pas toujours eu une collaboration aisée¹⁹⁹. En 1987, les Cris décidèrent d'engager leur propre archéologue afin de mieux comprendre le sens des recherches archéologiques²⁰⁰.

En 1990, la Commission sur les biens culturels du Québec entama la publication de trois tomes d'une œuvre intitulée *Les chemins de la mémoire*, dirigée par Paul-Louis

¹⁹⁷ *Op. Cit.*, Desrosiers.

¹⁹⁸ *Op.Cit.*, Martijn.

¹⁹⁹ Discussion avec le professeur Clermont, UdeM.

²⁰⁰ *Op. Cit.*, Smith et Mitchell.

Martin. Cette relate l'historique et l'importance l'ensemble des lieux de mémoire protégés par la Commission. Le dernier tome fut publié en 1997.

Le registre actuel des biens culturels du Québec compte plus de 6500 biens protégés en vertu de la loi, ainsi que 5000 immeubles situés à l'intérieur des 9 arrondissements historiques. On dénombre également 7000 sites archéologiques inscrits dans l'inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ). Depuis 1986, les municipalités, pour leur part, ont cité 140 monuments et 43 sites du patrimoine.

Le contexte législatif

En 1913, la *Loi relative à la conservation des monuments ou des objets d'art historique ou artistique*, s'inspirant d'une loi française et proposée par la Commission des monuments historiques, fut acceptée et mise en vigueur. Cette loi fut révisée, sous le gouvernement de Duplessis, pour y inclure la protection du patrimoine préhistorique et archéologique. Paul Gouin, président de la Commission, en fut l'instigateur²⁰¹.

En 1961, le ministère des Affaires Culturelles (maintenant appelé le ministère de la Culture et des Communications) fut créé. Le mandat de la Commission des Biens Culturels du Québec ne devint alors que consultatif. En 1963, la loi fut révisée, à nouveau, pour y inclure une clause de protection des arrondissements historiques.

²⁰¹ Conférence donnée par Claire Mousseau à l'UdeM, dans le cadre du cours de Dalibard, archéologue de la ville de Montréal, 1997.

Finalement, en 1972, la *Loi sur les biens culturels du Québec* fut adoptée. Le gouvernement modifia alors les règles du jeu en exigeant une formation professionnelle pour détenir un permis de fouille. Ce permis n'est attribué qu'à des professionnels, pour une période maximale de 12 mois, et pour un projet donné. Ces permis sont décernés par le Département d'archéologie du Ministère de la Culture et des Communications.

En 1985, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* donna aux municipalités le droit de citer des monuments et des lieux.

Finalement, l'*Association des Archéologues du Québec* (AAQ) déposa, en 1996, deux importants mémoires. Le premier recommandait l'adoption d'une politique sur le patrimoine archéologique québécois; il fut adressé au Ministère de la Culture et des Communications. Le second préconisait la protection des sites archéologiques lors de la décontamination des sols; il fut soumis au Ministère de l'Environnement et de la Faune²⁰². Ces mémoires n'ont cependant eu aucune répercussion jusqu'à ce jour.

La gestion actuelle de l'archéologie québécoise

L'Association des Archéologues du Québec (AAQ) regroupe la majorité des archéologues professionnels accrédités. L'AAQ tient un colloque annuel et publie la revue *Archéologique*, qui contient les résumés des colloques, et *Recherches archéologiques au Québec*, qui regroupe un résumé des recherches archéologiques

²⁰² Consultez le site web de l'AAQ: <http://www.archeologie.qc.ca/>

annuelles. Elle possède deux publications majeures : *Archéologies et Premières Nations* et le *Répertoire québécois des études de potentiel*²⁰³.

L'AAQ vise à regrouper les spécialistes du domaine, à définir leur éthique professionnelle et à établir les normes de gestion de la discipline. Elle désire également promouvoir la recherche archéologique et en diffuser les résultats²⁰⁴.

Les compagnies de consultants en archéologie, qui réalisent principalement les fouilles de sauvetage et les études de potentiel, doivent se prémunir d'un permis de recherche avant de débiter leurs travaux. Ces permis sont émis par le Ministère de la Culture et des Communications. Enfin, les travaux de recherche à long terme sont initiés par les universités, mais les subventions sont accordées par les gouvernements provinciaux et fédéraux.

La gestion de l'archéologie au Québec s'apparente à celle en vigueur en Ontario. Cependant, le Québec ne bénéficie pas d'un grand nombre d'outils permettant l'intégration des résultats scientifiques dans la sphère publique, contrairement à l'Ontario. Pour le moment, la diffusion de la recherche est réalisée par le musée Pointe-à-Callière, par l'école de fouille de la Pointe-du-Buisson et par quelques centres d'interprétation, notamment au site archéologique et musée de Grande Bergeronne, qui décrit les différentes phases l'occupation autochtone dans la région de Tadoussac et

²⁰³ *Op. Cit.*, AAQ

²⁰⁴ *Ibid.*

démystifie le travail de l'archéologue par des ateliers et des jeux destinés aux enfants et aux adultes.

ANALYSE DE TÉMOIGNAGES SUR LA GESTION DE L'ARCHÉOLOGIE AU QUÉBEC

En complément à ce travail, il apparaît essentiel de procéder à l'analyse de témoignages d'archéologues québécois. Ces témoignages furent recueillis tant par le biais de rencontres individuelles que lors des tables rondes organisées par *l'Archaeology Resource Circle - Cercle de Ressource en Archéologie (ARCRA)* en 1998 et 1999. Ces commentaires sont présentés selon les thèmes suivants : archéologie nationale, ressources, sociétés, diffusion, partenariat, consultants, multiculturalisme et législation.

SUR LA THÉMATIQUE ARCHÉOLOGIQUE NATIONALE

Le gouvernement québécois n'a émis aucune ligne directrice nationale ou thématique globale pour la réalisation de la recherche archéologique²⁰⁵. Les intervenants gouvernementaux se limitent à émettre des permis de fouilles et à faire le suivi des diverses sollicitations d'expertise. Ces intervenants gouvernementaux n'ont ni les ressources humaines ni les budgets pour élaborer une ligne directrice nationale de la gestion de l'archéologie québécoise²⁰⁶.

Selon plusieurs archéologues, le gouvernement québécois doit définir la valeur du patrimoine²⁰⁷. Cette définition est considérée comme essentielle dans l'élaboration d'une identité culturelle nationale²⁰⁸. Elle permettrait d'orienter une politique archéologique générale afin de cibler les interventions sur le terrain²⁰⁹.

Les professeurs n'ont aucun sujet de recherche imposé, car les universités n'ont pas la responsabilité de définir une thématique nationale²¹⁰. Le contrôle de qualité de la recherche se fait plutôt par une évaluation sévère entre pairs²¹¹. Le travail de recherche

²⁰⁵ Commentaires d'Anne-Marie Balac, archéologue rattachée au Ministère de la Culture et des Communications, Table ronde de l'ARCRA, 1999.

²⁰⁶ Ibid.

²⁰⁷ Commentaires de Daniel Chevrier, président de la firme d'archéologues Les Entreprises Archéotec Inc., Table ronde de l'ARCRA, 1999.

²⁰⁸ Ibid.

²⁰⁹ Commentaires de Pierre Beaudet, archéologue rattaché à Parcs Canada, Table ronde de l'ARCRA, 1999.

²¹⁰ Commentaires de Norman Clermont, professeur d'archéologie à l'Université de Montréal.

²¹¹ Ibid.

ne représente que le tiers du temps de travail des professeurs. L'élaboration d'une thématique nationale et la gestion de la coopération entre les intervenants sont au-delà du mandat, ainsi que des ressources disponibles des universités²¹².

SUR LA CENTRALISATION DES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES

Afin de favoriser l'optimisation des recherches archéologiques, plusieurs intervenants en archéologie ont signifié un intérêt pour la constitution d'un institut dont le mandat serait de centraliser les ressources humaines et matérielles²¹³. Cet institut pourrait être indépendant ou rattaché à l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS). L'effet de cette centralisation serait de simplifier les procédures et les protocoles de recherche, tout en assurant une continuité de la discipline²¹⁴.

SUR L'INTÉGRATION DES SOCIÉTÉS

La vulgarisation scientifique assure le pont entre le public et les spécialistes. Cependant, il y a une absence de structure pour réaliser cette vulgarisation²¹⁵. Il serait ainsi nécessaire de donner une plus grande marge de manœuvre aux sociétés, comme c'est pratique courante aux États-Unis, en Ontario, en France et en Angleterre. Cela

²¹² Ibid.

²¹³ Commentaires provenant de la table ronde de l'ARCRA en 1999.

²¹⁴ *Op. Cit.*, Balac, commentaires.

²¹⁵ Ibid.

aurait pour effet de concentrer les activités entre les mains des ressources les plus aptes à réaliser cette vulgarisation.

SUR LA DIFFUSION DES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES

L'absence de thématique nationale a pour conséquence, notamment, de diminuer l'attrait du grand public pour l'archéologie; ce dernier n'est pas toujours à même de comprendre l'objectif des recherches scientifiques. Les rapports actuels sont insuffisants puisqu'ils ne présentent que des discours et des interprétations limités, voire tronqués²¹⁶. Une thématique nationale faciliterait la diffusion des résultats scientifiques et entraînerait une recrudescence des activités archéologiques.

Les énoncés des principes du *Aboriginal Heritage Committee* de l'Association Canadienne d'Archéologie (ACA) proposent une consultation régulière auprès des autochtones pour ce qui relève de la gestion de leur patrimoine et leur participation dans la recherche archéologique. Cette approche permettrait une plus grande diffusion de l'information, tout en respectant les valeurs des traditions et les modes de pensée des Premières Nations²¹⁷. Ces éléments pourraient être appliqués à l'ensemble du patrimoine national, ce qui renforcerait grandement l'intérêt du grand public pour l'archéologie.

²¹⁶ *Op. Cit.*, Balac, commentaires.

²¹⁷ Site web de l'ACA.

SUR LES PARTENARIATS ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Les interventions archéologiques actuelles sont principalement des missions de sauvetage²¹⁸. Cette situation ne facilite pas l'élaboration de partenariats permanents, ce qui engendre un manque de planification à long terme; cela entraîne un faible taux d'emploi pour les archéologues²¹⁹.

Le manque de ressources humaines en archéologie dans la fonction publique et le manque de diffusion de l'information font en sorte qu'il est extrêmement difficile d'entretenir une synergie entre les bailleurs de fonds, le public et les spécialistes²²⁰. Cette synergie permanente entre partenaires soulagerait un grand nombre d'archéologues du lourd fardeau de devoir constamment assurer la continuité de leurs projets²²¹.

Plusieurs spécialistes résistent à inclure le grand public dans les divers scénarios de mise en valeur²²². Les parcours empruntés par les environmentalistes, afin de sensibiliser le public à moyen terme, pourraient servir d'exemple à la discipline²²³. Un plan d'action pourrait être inclus dans les politiques de protection de

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ *Op. Cit.*, Chevrier, commentaires.

²²⁰ *Op. Cit.*, Clermont, commentaires.

²²¹ Ibid.

²²² Thomas H.B Symons, "A Race Against Time", dans T. H. B. Symons (éd.), *In The Place of History*, Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1997, p. 13.

²²³ *Op. Cit.*, Symons, p. 14.

l'environnement en y intégrant une politique de respect et de préservation du patrimoine²²⁴.

Pour favoriser une telle synergie, des programmes de recherche et de diffusion devraient être initiés en parallèle. Ils renforceraient l'impact populaire des travaux scientifiques réalisés²²⁵.

SUR LES OPPOSITIONS ENTRE LES CONSULTANTS ET LES CHERCHEURS

Pour plusieurs intervenants, la collaboration inégale entre les différentes entités œuvrant dans le domaine demeure la plus grande difficulté de la gestion du patrimoine canadien²²⁶. Ce manque de collaboration creuse des fossés grandissant entre le corps professoral et les consultants; les uns sont davantage intéressés par l'avancement scientifique; les autres, par la gestion quotidienne de la discipline²²⁷. Cette lacune repose beaucoup sur le fait qu'il faut d'abord fixer un objectif de travail avant d'élaborer un partenariat.

Les États-Unis se sont confrontés au même problème. Cependant, le secteur privé collabore de mieux en mieux avec le secteur académique²²⁸. Pour y parvenir, les deux

²²⁴ *Op. Cit.*, Symons, p. 16.

²²⁵ Commentaires de Jean-Guy Brossard, archéologue rattaché au Musée Pointe-à-Callière, Table ronde de l'ARCRA, 1999.

²²⁶ Commentaires provenant des deux tables rondes de l'ARCRA, en 1998 et 1999.

²²⁷ *Ibid.*

²²⁸ Observations faites lors du Congrès de la SAA à Seattle, en 1998.

secteurs établissent des normes de travail et des protocoles de recherche similaires. Cette situation serait souhaitable au Québec, pour redorer le blason des consultants, car ceux-ci ne font souvent figure que de techniciens dans les comités d'intervention. L'effet bénéfique serait d'unifier l'archéologie²²⁹.

SUR LE MULTICULTURALISME

Au Canada, le patrimoine national n'occupe pas de place déterminante au sein des communautés²³⁰. L'archéologie demeure essentiellement une démarche académique.

Un plan de gestion de l'archéologie dans le cadre du multiculturalisme exige des consensus pour l'intégration des différentes conceptions culturelles²³¹. Le Canada doit rassembler les différentes identités culturelles en un tout universel. Il se retrouve ainsi au premier plan pour élaborer une gestion de l'intégration des lieux de mémoire. Pour cela, il faut qu'il puisse bien intégrer les différents lieux de mémoire des différents groupes en un tout cohérent et significatif. Il lui faut percevoir l'histoire comme un tissu ethnique et culturel en pleine évolution.

²²⁹ Commentaires de Louise I. Paradis, professeur d'archéologie à l'Université de Montréal, rencontre personnelle, 1999.

²³⁰ John Godfrey, "The Missing Pieces: Heritage Commemoration and Public Policy", dans T. H. B. Symons (éd.), *The Place of History*, Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75^e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1997.

²³¹ G. A. Clark, "NAGPRA, the Conflict between Science and Religion, and the Political Consequences", *SAA Bulletin*, vol 16 no 5, novembre 1998, p. 24.

SUR LA LÉGISLATION

Le Canada ne possède aucune législation renforçant la protection des ressources archéologiques, car la proposition de législation fédérale fut rejetée en 1990. Par ailleurs, les lois provinciales en vigueur proposent un protocole d'obtention de permis d'interventions archéologiques. Il n'existe pas d'outils législatifs afin d'interdire réellement les excavations illicites.

MODÈLE INTÉGRATEUR DE GESTION

«[Archaeology management is] the protection and administration of archaeological heritage in its original environment and in its relationship to history and contemporary society.»²³².

ANALYSE DES DONNÉES

L'archéologie fut promulguée tant par le Romantisme, mouvement politico-esthétique européen du 18^e et 19^e siècle, que par le désir scientifique de comprendre le passé. Cependant, son institutionnalisation fut influencée surtout par le nationalisme en Europe, qui était à la recherche de symbole représentant l'origine de la nation, et par une vision ethnocentrique en Amérique, tel que démontré par la législation, par la diffusion d'histoires privilégiées et par la mise en valeur de périodes particulières du passé. Les lieux de mémoire représentent le passé des communautés, le mythe de leur existence. Ce n'est pas un mythe dans le sens classique du terme, mais plutôt dans le sens où les lieux de mémoire sont une représentation concrète, significative dans la vie courante, tout en étant une explication symbolique des idéologies politiques. Ils peuvent prendre plusieurs formes. Aux États-Unis, les lieux de mémoire sont interprétés comme appuyant les institutions américaines et la gloire de l'individu. Au Canada, selon certains idéologues

²³² Margareta Björnstad, "The ICOMOS International Committee on Archaeological Heritage Management (ICAHM)", dans H. Cleere (éd.), *Archaeological Heritage Management in the Modern World*, Unwin Hyman: London, 1989, p. 72.

et politiciens, la politique officielle du multiculturalisme devrait légitimer les différentes identités culturelles du territoire. Peu importe sa forme, à tort ou à raison, le patrimoine est politisé. Une bonne gestion de l'archéologie est primordiale pour atteindre le juste équilibre entre les besoins sociaux et scientifiques lors de l'étude du passé.

En France, l'archéologie est régularisée par l'État, soit par l'entremise d'organes satellites du *Ministère de la Culture*, soit par le *Centre National de Recherche Scientifique* et les universités. Les lieux de mémoire occupent une place importante dans l'imaginaire collectif. Les chantiers de fouilles sont également accessibles à tous. Le contrôle des activités archéologiques est concentré en une seule entité, le *Conseil National de la Recherche Archéologique*, et ses nombreuses branches régionales, les *Commissions Interrégionales de la Recherche Archéologique*. Les travaux de sauvetage sont réalisés par l'*Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales*, mais financés par les promoteurs.

En Angleterre, ce sont les *trusts*²³³ qui gèrent les travaux archéologiques. Récemment, l'État a créé un protocole de recherche devant être respecté lors des fouilles de sauvetage. Lors de ces activités, les permis sont attribués aux promoteurs par le *County Archaeological Officer* (rattaché au *English Heritage*) qui fait respecter les plans d'urbanisme. L'archéologie est intimement liée, depuis les années 1980, à l'industrie du tourisme. Elle se doit de rentabiliser ses activités par elle-même. En Angleterre,

²³³ La fiducie québécoise n'est pas l'équivalent légal du trusts anglais ou américain.

l'archéologie doit être optimisée et atteindre ses objectifs, c'est-à-dire la diffusion de l'information.

Les archéologues américains s'intéressèrent d'abord aux tertres et au peuplement des Amériques. Malgré les hypothèses biaisées colonialistes et ethnocentriques de ses débuts, la discipline raffermi ses fondations très tôt et adopta une approche scientifique inspirée de celle pratiquée en Europe. Néanmoins, l'archéologie américaine s'associa graduellement à l'anthropologie au 20^e siècle, se définissant, par le fait même, un corpus théorique original par rapport à l'ancien monde. Dans les années 1970, le gouvernement américain adopta un système d'attribution de permis pour légiférer la prospection archéologique.

Aux États-Unis, se sont les sociétés qui établirent le code d'éthique professionnel. Les Américains considèrent que les lieux de mémoire possèdent une utilité scientifique et éducative. Leur gestion doit respecter les perspectives communautaires, notamment celle des Autochtones. La diffusion de l'information figure également parmi les priorités. Le *National Parks Service* occupe un rôle important quant à la création d'un pont entre spécialistes, lieux de mémoire et grand public. Ce pont est également renforcé par les travaux du *Public Education Committee*, rattachée à la SAA, qui se concentrent sur la création d'un réseau de diffusion de l'information archéologique dans le système éducatif américain.

Au Canada, l'archéologie connut un départ tardif. Elle fut fortement influencée par l'archéologie anthropologique américaine. Le Canada adopta également le système

gouvernemental d'attribution de permis de fouilles. Ce système est de compétence provinciale, tout comme la législation qu'y en découle. Les programmes culturels sont également gérés, dans leur ensemble, par les gouvernements provinciaux. Sur les terres fédérales, *Parcs Canada* a adopté une gestion des lieux de mémoire fondée sur le concept de paysage culturel. *L'Association Canadienne d'Archéologie* a également effectué beaucoup de travaux pour résoudre les problèmes de communication entre spécialistes et autochtones qui se sont souvent manifestés.

L'Ontario s'est prémunie d'un système efficace de diffusion de l'information archéologique. Des sociétés, tout comme en Europe et aux États-Unis, regroupent les amateurs d'archéologie et facilitent la vulgarisation scientifique et la diffusion de l'information au grand public. Le patrimoine peut être également protégé par une fiducie. L'Ontario a également intégré l'*Archaeological Resource Centre (ARC)* dans le réseau scolaire torontois, afin d'assurer de la bonne vulgarisation scientifique de l'archéologie auprès des enfants. L'ARC organise des fouilles au cours desquelles le grand public est invité à travailler. Cette approche est couramment employée en Europe. L'ARC favorise l'approche de la compréhension des tissus urbains donnant ainsi une pleine signification aux lieux de mémoire.

Au Québec, la gestion de l'archéologie possède plusieurs points en commun avec celle en vigueur en Ontario. Cependant, il n'existe ni société, ni fiducie, ni réseau scolaire. On retrouve néanmoins plusieurs centres d'interprétation, tel que le musée d'archéologie de Pointe-à-Callière et le musée de la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours.

La législation actuelle au Québec est suffisante pour mettre en place des mécanismes de gestion visant à responsabiliser les intervenants par le développement d'une nouvelle éthique professionnelle. Cette éthique devra respecter les aptitudes et objectifs des différentes ressources, basée sur un suivi volontaire et proactif des lignes directrices de gestion pour l'archéologie.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

La gestion intégrée de l'archéologie repose sur l'optimisation des ressources afin d'atteindre les objectifs scientifiques et les objectifs sociaux de la discipline; elle repose sur la compréhension de l'objet d'étude de la discipline.

L'objet d'étude

Le passé fascine, tant par l'imagerie de ses splendeurs monumentales que par toute la signification qui s'y rattache. Le passé fournit également un glossaire de symboles sociaux et identitaires. L'archéologie, tout en étant une science objective, repose sur un objet d'étude politisé. Elle contredit des mythes en élaborant des hypothèses scientifiques. Confondre archéologie et passé est une erreur de sémantique, car la science n'est pas un fait social, ce que le passé sera toujours. Cette discipline s'inscrit donc dans un contexte global d'interaction entre l'apport scientifique, l'intérêt populaire et l'impact politique du passé.

La pratique de l'archéologie est redevable à la conjoncture politique, que ce soit dans le cadre des recherches nationales ou de sauvetage, ou encore dans l'attribution de budgets pour la recherche subventionnée. Les gouvernements peuvent, d'une part, encourager la création de ressources et de projets archéologiques; il en est ainsi en France, en Angleterre et aux États-Unis. Ces pays ont élaboré des lignes directrices nationales précises et articulées. D'autre part, le milieu politique peut entraver

l'émergence de projets archéologiques en ne formulant aucune orientation précise, ce qui est malheureusement le cas au Canada et au Québec.

Les objectifs sociaux

Les objectifs sociaux de l'archéologie s'appuient sur la nécessité d'établir un lien affectif entre une communauté et ses lieux de mémoire. Il ne faut jamais oublier que l'archéologie peut renforcer ou mettre en doute ce lien affectif. Dans son discours scientifique, elle doit également tenir compte de la valeur éducationnelle des vestiges archéologiques dans le respect le plus complet des lieux de mémoire. Cependant, il est essentiel que les archéologues soient prudents quant à l'utilisation possible de leurs recherches à des fins nationalistes.

Aux États-Unis, le traité de NAGPRA tente de prévenir les confrontations pouvant émerger des rapports entre la Science et les Autochtones. Les relations avec ces derniers ont toujours été tendues, ayant pour origine le débat sur les terres au 19^e siècle. Par ailleurs, le *National Parks Service* et le *Public Education Committee* ont réussi à établir des programmes de diffusion et de vulgarisation scientifique dans les communautés et le réseau éducatif. Cette intégration de l'archéologie dans les écoles rend le passé accessible et significatif dans la vie quotidienne. Ces programmes démontrent le lien existant entre les lieux de mémoire et la communauté, dans le contexte des institutions américaines.

Au Canada, les lieux de mémoire ne sont pas vraiment représentés comme un tissu communautaire significatif de l'entité nationale. Parcs Canada a toutefois établi des protocoles de recherche fondés sur ce principe de paysage culturel et de sensibilisation des communautés à leur nation. Cette approche, qui n'en est qu'à ses débuts, favorisera le respect, la compréhension et le partage des différents lieux de mémoire des différentes communautés.

En Ontario, *l'Ontario Archaeological Society* (OAS) regroupe et sensibilise le grand public à l'archéologie. De plus, *l'Archaeological Resource Center* a maintenant intégré la vulgarisation scientifique dans le réseau scolaire et dans les communautés. La *Fondation du Patrimoine Ontarien*, de son côté, a également établi des servitudes protectrices du patrimoine et, par le fait même, a impliqué le grand public dans la sauvegarde de son patrimoine.

Au Québec, les lieux de mémoire québécois se retrouvent tributaires de la définition de la culture québécoise, alors que le gouvernement québécois n'a pas de visée globale claire de son patrimoine archéologique.

Les objectifs scientifiques

Les objectifs scientifiques de l'archéologie sont forts diversifiés parmi les nombreuses problématiques de recherche. Ces problématiques sont regroupées en deux grandes approches en Amérique du Nord : la recherche subventionnée et l'archéologie gouvernementale.

Les fonctionnaires américains ont introduit, dans les années 1970, l'archéologie gouvernementale. Celle-ci amena une confrontation entre l'archéologie de recherche subventionnée et l'archéologie de sauvetage. Cependant, les travaux des nombreuses sociétés, telles la ROPA, la SAA, la SHA et l'AIA, ont réussi à rendre la collaboration entre les deux secteurs de plus en plus aisée. En effet, les codes d'éthique de ces sociétés soulignent l'importance cruciale de la coopération entre les différentes archéologies.

Le Canada a suivi un parcours relativement similaire à celui des États-Unis. Cependant, ceci s'est effectué d'une manière accélérée et avec très peu de ressources. La conjoncture politique n'a pas été très favorable à un développement harmonieux de la discipline. En effet, les travaux d'envergure, qui mirent les outils de gestion en place, ne subsistèrent qu'une à deux décennies seulement.

Au Québec, l'archéologie n'est constituée que de projets circonscrits et ponctuels dans l'espace et dans le temps. Ces projets ne s'appuient aucunement sur une thématique globale de recherche. Actuellement, l'archéologie québécoise se retrouve même en nette décroissance. Il n'existe aucun protocole de recherche pour les fouilles gouvernementales, par opposition à l'Ontario, qui possède le *Planning Act*.

L'optimisation des ressources

Les ressources étant limitées, le défi est d'en optimiser leur utilisation. L'élaboration d'un plan de gestion prend en ligne de compte tous les facteurs, scientifiques et sociaux, ainsi que tous les partenaires, universitaires, privés et

gouvernementaux. Une rationalisation des allocations budgétaires et du temps d'activité, pour chacune des ressources, en découlera et permettra de bien atteindre les objectifs visés.

La gestion intégrée

Un modèle de gestion intégrée doit s'appuyer sur les règles d'éthique définies par les associations et sociétés existantes.

Au Québec, l'*Association des Archéologues du Québec* (AAQ) a adopté le modèle américain de la *Register of Professional Archaeologists* (ROPA). Ce modèle n'est d'ailleurs pas exclusif, car l'Angleterre bénéficie de l'*Institute of Field Archaeologists* (IFA) pour effectuer la même mission. L'AAQ regroupe les professionnels de la discipline et veille donc à s'assurer du maintien de l'éthique archéologique au Québec. Cette association, comme l'a fait la ROPA, devra développer un protocole d'émission de certificats d'éthique lors de l'acceptation de ses nouveaux membres. Cela permettrait de bien établir les standards institutionnels concernant les ressources et habiletés nécessaires à l'exercice de la discipline.

LES OPTIONS DE GESTION POUR LE QUÉBEC

Cette dernière section de la discussion s'attarde plus particulièrement à la situation de l'archéologie au Québec. En effet, plusieurs options de gestion peuvent être élaborées à partir du modèle intégrateur présenté antérieurement. Ces options de gestion proposent des pistes de travail pour répondre aux attentes particulières des intervenants québécois, telles que présentées dans le chapitre précédent.

Ces options tentent ainsi d'appliquer le modèle intégrateur théorique pour améliorer la gestion de l'archéologie au Québec. Les options établissent des stratégies qui optimisent l'utilisation des ressources et qui visent à atteindre l'objectif social ou scientifique de l'archéologie. Quelques-unes de ces options peuvent paraître à prime abord utopiques, mais elles favorisent néanmoins un discours mettant en relief des perspectives de gestion différentes de celles présentement en cours au Québec. Ces options sont en partie inspirées des pratiques employées dans le reste du Canada, aux États-Unis, en France et en Angleterre

Ces diverses options peuvent être appliquées comme un ensemble ou non. Chacune des options est décrite selon deux critères : l'objectif de l'option, qui tient compte des attentes formulées par les intervenants québécois, ainsi qu'une proposition d'intégration de l'option, qui présente les ressources nécessaires pour son fonctionnement.

Bureau central d'archéologie rattaché au MCC

Objectif : L'objectif visé serait, d'une part, d'établir et de consolider des partenariats entre les différentes institutions privées, publiques, académiques et, d'autre part, de diffuser des ressources archéologiques. Cette option vise ainsi à répondre à l'absence de thématique de l'archéologie québécoise, ainsi qu'à la difficulté d'établir des partenariats à long terme. Cette option est inspirée du modèle français du CNRA, qui a pour objectif de définir les thématiques de recherche et les budgets nationaux, en tenant compte des ressources disponibles et nécessaires. Elle permettrait de répondre aux besoins des communautés et des chercheurs, tout en respectant les ressources de chacun. Cette ligne de pensée serait ensuite appliquée à l'ensemble des institutions œuvrant dans le domaine de l'archéologie au Québec. Ce bureau d'archéologie serait ainsi l'entité décisionnelle principale pour ce qui a trait à l'archéologie québécoise.

Intégration : La structure politique actuelle au Québec permettrait d'instaurer une ligne directrice globale, ainsi qu'une unité de contrôle afin de l'appliquer. Un comité pourrait siéger, une fois l'an, à la *Commission sur les biens culturels* et élaborerait une ligne directrice de gestion des ressources archéologiques pour l'ensemble du Québec. Ce comité serait constitué de professionnels œuvrant en archéologie et provenant de différents milieux. A cette table, pourraient siéger des professionnels des firmes privées, des intervenants des divers paliers municipaux et provinciaux, des professeurs, des représentants des communautés et des Autochtones, des représentants des associations et des musées, ainsi que des représentants des diverses

sociétés locales. Le nombre de participants serait toutefois limité afin d'assurer le bon fonctionnement des rencontres, tout en couvrant chacun des secteurs d'activités du Québec. Les membres du comité devraient avoir des mandats d'une durée limitée, mais renouvelables.

Ce bureau central d'archéologie aurait le mandat novateur d'appliquer la ligne directrice globale dans les deux secteurs concernés : (1) le milieu archéologique (académique, privé et amateur), (2) et le milieu de la diffusion des ressources archéologiques (incluant publications et réseaux d'information à des fins d'éducation et de concertation des communautés autochtones et autres).

En somme, le bureau central aurait un rôle de conseiller législatif auprès des gouvernements provinciaux et municipaux, il établirait les normes de qualité et les politiques de gestion des recherches archéologiques financées par l'État au Québec, et il superviserait l'attribution des autorisations de fouilles. Rattaché au gouvernement provincial, ce bureau représenterait ainsi un regroupement des paliers provinciaux et municipaux et établirait un pont avec le palier fédéral.

Bureau de coordination des ressources archéologiques à l'INRS

Objectif : L'objectif de cette option est la création d'une structure qui serait en mesure de centraliser les ressources disponibles plutôt que les individus. Cette structure pourrait servir de plate-forme d'échanges et de catalyseur des ressources. Elle favorisait la création de partenariats à long terme et l'amélioration de l'accessibilité des ressources

archéologiques. Elle est inspirée du CNRS français, de l'actuelle INRS québécois et de l'IFA anglais. Ces organismes ont tous pour mandat de mettre à disposition des ressources de qualité, et les budgets adéquats pour le fonctionnement et le développement, et l'utilisation optimale de ces ressources. Cette option permettrait d'assurer une coordination des multiples projets en optimisant l'utilisation des différentes ressources de façon à éviter les doublons. Ce bureau de coordination serait en quelque sorte le bras exécutif du bureau central d'archéologie.

Intégration : Cette structure pourrait être incorporée au présent *Institut National de la Recherche Scientifique* (INRS), qui a présentement pour mandat d'attribuer des budgets de fonctionnement à la recherche au Québec selon des secteurs définis et est rattaché au réseau des Universités du Québec. L'INRS n'a pas été présenté antérieurement, car il n'est pas spécifiquement orienté vers l'archéologie. L'INRS possède déjà huit secteurs d'intérêt : culture et société, eau, énergie et matériaux, géoressources, océanologie, santé, télécommunications et urbanisation²³⁴. On pourrait ainsi y rajouter un neuvième secteur portant sur le patrimoine et l'archéologie.

Cette structure, ou bureau, dresserait la liste des ressources disponibles et monterait les budgets annuels assignés pour leur utilisation adéquate. Ces budgets seraient définis en tenant compte de l'ensemble des projets archéologiques et non à la pièce, par intervention. Un rapport annuel des activités permettrait ainsi de rationaliser les frais encourus, de façon à répondre aux besoins des différents intervenants en

archéologie. Cependant, il est essentiel de souligner que l'INRS n'aurait pas à créer ses propres laboratoires ou ressources, mais plutôt d'utiliser les ressources déjà en place.

Cette centralisation des budgets et cette coordination des ressources permettraient d'assurer les sommes d'argent nécessaires à l'entretien et au développement des ressources (laboratoires et matériel), ainsi qu'une meilleure utilisation de ces ressources. Ce bureau favoriserait ainsi une visée à long terme du développement des laboratoires et centres de recherche en archéologie au Québec.

Gestion sectorielle des activités archéologiques par les sociétés locales

Objectif : Cette option de gestion permettrait aux sociétés d'élaborer leurs propres thématiques de recherche. Elles pourraient également administrer elles-mêmes les ressources budgétaires, matérielles et humaines nécessaires. Cette option vise à pallier à la difficulté d'établir une intégration des sociétés dans la recherche et la diffusion des résultats. Elle est inspirée des trusts anglais, des sociétés américaines et de l'AOS ontarienne, qui possèdent leur propre budget de fonctionnement pour réaliser les activités visées de recherche, de diffusion et de lobbying. Les sociétés, avec les musées, constitueraient un des organes assurant la diffusion, tel que mentionné dans le cadre de la politique du bureau central d'archéologie.

²³⁴ Consultez le site web de l'INRS: <http://www.inrs.quebec.ca/>

Intégration : Dans cette option de gestion, les sociétés bénéficieraient d'un budget annuel, attribué selon leur thématique d'intérêt par le bureau central, pour la réalisation de recherches archéologiques et la diffusion de l'information. Ces budgets leur permettraient ensuite d'engager des firmes privées ou des archéologues pour accomplir leurs activités. Ces sociétés recevraient donc un mandat particulier, ainsi qu'un permis d'intervention annuel pour l'ensemble de leurs activités. Elles attribueraient, selon leurs critères internes et dans le respect du mandat global, des budgets aux firmes compétentes sélectionnées.

Cette option ne préconise par la déresponsabilisation du gouvernement dans l'attribution des permis, mais plutôt une responsabilisation des sociétés. De la sorte, les sociétés bénéficieront d'un outil qui leur donnerait une légitimité afin de promouvoir la recherche archéologique et de diffuser ses résultats.

Gestion sectorielle des activités archéologiques par les musées

Objectif : Cette option vise à pallier à la difficulté d'établir un pont efficace entre les spécialistes et le grand public, tout en optimisant l'utilisation des ressources. Les musées se verraient attribuer un permis d'intervention englobant l'ensemble de leurs travaux de recherche. De nombreux musées américains, britanniques et français possèdent leur propre équipe d'archéologues. Au Québec, le musée Pointe-à-Callière, qui organise parfois lui-même des fouilles, a déjà mis cette option en vigueur. Les

sociétés, avec les musées, constitueraient un des organes assurant la diffusion, tel que mentionné dans le cadre de la politique du bureau central d'archéologie.

Intégration : Les budgets et les permis attribués aux musées leur permettraient d'engager des firmes privées ou des archéologues pour réaliser leurs recherches. Comme dans l'option précédente, l'idée n'est pas de déresponsabiliser le gouvernement, mais plutôt de permettre aux musées d'avoir la légitimité requise pour accomplir un ensemble de projets suivant une même thématique.

Les deux dernières options auraient l'effet de décentraliser le contrôle des interventions archéologiques. Cette décentralisation soulagerait la charge de travail des intervenants gouvernementaux dans l'émission des permis et dans le contrôle de la qualité des recherches. Cependant, cette responsabilisation des musées et des sociétés renforcerait le contrôle de la qualité par les pairs par l'entremise de publications, comme c'est le cas en Angleterre et en France. Dans ces pays, les rapports ne sont pas, proprement dit, déposés au gouvernement. Ils doivent faire l'objet d'une publication obligatoire. Ces recherches sont ainsi confrontées à l'ensemble des archéologues.

La décentralisation de l'attribution des permis n'enlèverait pas de responsabilité au gouvernement et elle assurerait un contrôle de la qualité généralisé, par l'obligation de publier.

Fouilles ouvertes au public

Objectif : Cette option vise à stimuler la diffusion des ressources archéologiques par l'intégration du grand public dans la recherche archéologique. Elle permet ainsi d'impliquer le public dans la recherche et la compréhension de son patrimoine. Cette sensibilisation du public à l'archéologie assurera la pérennité de la discipline et une meilleure protection du patrimoine. Le lien entre les spécialistes, les lieux de mémoire et le grand public est ainsi renforcé. Cette option est inspirée des travaux de l'ARC, ainsi que des modèles de gestion français, britannique et américain, où le public est invité à venir travailler sur les chantiers de fouilles, tout en étant encadré par les spécialistes.

Intégration : De telles fouilles publiques sont déjà organisées partout à travers le monde, et même dans le reste du Canada. De plus, il y a déjà eu, dans le passé, des fouilles à Montréal qui encourageaient la participation du public.

Réseau de diffusion des ressources archéologiques en milieu scolaire

Objectif : L'objectif est de sensibiliser les jeunes au patrimoine archéologique, et cela dès le niveau primaire. Le patrimoine, pour être significatif, doit représenter un outil identitaire essentiel à l'éducation. Cette option est inspirée des travaux de l'ARC en Ontario et du PEC aux États-Unis, qui ont établi des réseaux de ressources matérielles et humaines pour faciliter l'intégration de l'archéologie dans le système

éducatif. Au Québec, le musée Pointe-à-Callière possède déjà plusieurs programmes dans ce sens.

Intégration : Il faut stimuler la curiosité de l'enfant pour son histoire et son patrimoine, lui enseigner la signification du passé pour le préparer à son futur. Cette option de gestion vise à organiser une panoplie intéressante d'activités et de programmes éducatifs. Il s'agit de planifier des plans de cours correspondant aux attentes des éducateurs.

Ces plans de cours et ces activités sont élaborés par des spécialistes en archéologie et sont accessibles grâce à un réseau intégré au système scolaire. Ces ressources créées par le réseau proviennent d'interrelations entre spécialistes, enseignants et intervenants spécialisés dans les différents secteurs concernés. Ce réseau a pour mandat d'élaborer une banque de données d'activités et d'assurer le pont entre les enfants, les enseignants et les spécialistes.

Centre de diffusion des ressources archéologiques

Objectif : L'objectif de cette option est de sensibiliser la population en général au patrimoine et à la recherche archéologique, et de faciliter des partenariats entre les différents acteurs. Cette option illustre le modèle intégrateur théorique dans sa totalité : optimisation des ressources et atteinte des objectifs sociaux et scientifique de l'archéologie. En effet, cette option cherche à améliorer la synergie entre les partenaires, à favoriser la diffusion des ressources archéologiques, tout en développant des

thématiques globales de recherche. Elle s'inspire de la tendance actuelle de la gestion du patrimoine, en Amérique du Nord et en Europe, qui démontre le désir de décentraliser le contrôle des fouilles archéologiques, tout en centralisant les ressources et le processus de définition des thématiques de recherche. Cette dichotomie permettrait à la fois d'assurer le pont entre les spécialistes et le grand public, par l'intégration du discours archéologique par des activités de mise en valeur du patrimoine, et à la fois de renforcer le contrôle de la qualité par les pairs par l'entremise de publication obligatoire des résultats.

Intégration : Un centre de diffusion des ressources archéologiques pourrait canaliser les activités des différents partenaires, selon leur champs de spécialité. Pour ce faire, il organiserait des projets de recherche scientifique archéologique multidisciplinaire qui comporterait un volet orienté sur la recherche archéologique, et un volet concernant particulièrement la diffusion et la mise en valeur des ressources archéologiques.

Ce centre favoriserait le développement d'une recherche archéologique à thème. Ce serait principalement un outil qui rassemblerait les ressources pour en optimiser leur utilisation, et qui établirait un protocole s'assurant de l'atteinte des objectifs scientifiques et sociaux de la recherche archéologique.

Ce centre n'altérerait pas la responsabilité du gouvernement, mais soulagerait la tâche de tous les partenaires en ce qui concerne la logistique et l'intégration des résultats archéologiques à la mise en valeur.

Il pourrait y avoir plusieurs centres de diffusion des ressources archéologiques au Québec et au Canada. Ces centres pourraient prendre la forme de sociétés sans but lucratif, financées en partie par des fonds privés et en partie par des fonds public des différents paliers du gouvernement et des municipalités, dépendamment de leur champs d'action. Ces centres ne seraient pas à proprement dits rattachés au gouvernement, ils seraient constitués de spécialistes en archéologie et en mise en valeur de la ressource patrimoniale. Ces spécialistes auraient le mandat d'établir leur propre budget selon les projets recherchés et d'effectuer la recherche de fonds.

CONCLUSION

L'archéologie est une discipline qui pourrait faciliter la définition l'identité culturelle québécoise, sans toutefois tombé dans les méandres du nationalisme. Le passé permet d'éveiller un sens critique, fondé sur le respect et la compréhension, des différentes racines culturelles des Québécois. Cependant, l'archéologie québécoise n'a actuellement pas de plan de gestion bien tracé.

Le Québec suit la trace empruntée par les autres pays dans sa gestion de l'archéologie; le Québec tend vers une responsabilisation plus grande des différents acteurs du domaine. Malgré le caractère multiculturel du Québec et du Canada, les différents intervenants sont en accord pour établir des schèmes de gestion incluant une thématique nationale globale. Cette ligne de pensée s'inscrit dans le courant d'idées véhiculé par les États-Unis, la France et l'Angleterre.

Essentiellement, la gestion intégrée de l'archéologie repose sur l'optimisation des ressources afin d'atteindre les objectifs scientifiques et sociaux de la discipline; elle repose sur la compréhension de l'objet d'étude de la discipline. Une gestion de l'archéologie québécoise basée sur ce modèle intégrateur permettrait d'accroître l'importance de la discipline dans la sphère décisionnelle politique et de sensibiliser la population à la signification de son patrimoine.

Ce mémoire propose, en finalité, sept options de gestion pour le Québec. Ces diverses options de gestion peuvent être instaurées graduellement de manière à développer une gestion intégrée de l'archéologie québécoise. Ce sont les suivantes : (1) la création d'un bureau central d'archéologie rattaché au Ministère de la Culture et des Communications, (2) la création d'un bureau de coordination des ressources scientifiques archéologiques à l'Institut National de la Recherche Scientifique, (3) le développement d'une gestion sectorielle des activités archéologiques par les sociétés locales, (4) encourager une gestion sectorielle des activités archéologiques par les musées, (5) l'organisation de fouilles publiques, (6) la création d'un réseau de diffusion des ressources archéologiques en milieu scolaire, et (7) un centre de diffusion des ressources archéologiques.

Ce mémoire propose une étude comparative des différents modes de gestion de l'archéologie en Amérique du Nord. Cette étude a permis de déceler les différents outils et modèles de gestion existants afin de proposer des pistes de travail pour les intervenants au Québec. Ce mémoire a également approfondi, de façon comparée, le lien entre l'objet d'étude de l'archéologie et son impact dans la sphère publique et politique.

L'analyse comparée des lieux de mémoire et de leur intégration dans le discours scientifique archéologique s'incorpore à l'étude épistémologique de l'archéologie. Cette analyse est essentielle afin de situer le rôle social de la discipline, et permet de définir les paramètres d'une gestion qui favorise son épanouissement.

Dans des recherches futures, l'étude comparée des lieux de mémoire au niveau local et au niveau communautaire devra être approfondie. Il serait également important de définir de façon plus précise l'intégration du modèle intégrateur de gestion, en tenant compte des acteurs et des politiques particulières.

INDEX

A

- AAQ.....vi, 61, 63, 64, 83
 ACA.....vi, 45, 47, 50, 69
 AFANvi, 26
 AIAvi, 40, 82
 ARC.....vi, 56, 77, 91
 Association des Archéologues du Québec ... vi,
 61, 63, 83, 99
 Autochtones 18, 33, 34, 35, 39, 41, 42, 54, 55,
 76, 80

C

- CIRA.....vi, 23, 25, 26
 CNRAvi, 23, 24, 25, 26
 CNRS.....vi, 23, 25, 26, 87, 103
 CRM.....vi, 11, 37, 38

D

- DRACvi, 25, 26

F

- FPO.....vi, 55

G

- Gestion.....88, 89, 100

I

- IFAvi, 27, 29, 83, 87

N

- NAGPRA.....vi, 38, 72, 80, 100
 Nationalisme.....ii, 5, 6, 8, 9, 74

O

- OAS.....vi, 56, 81, 107

P

- PECvi, 41, 42, 91, 110
 Premières Nations.....47, 54, 64, 69

R

- Romantismeii, 5, 6, 7, 9, 74
 ROPAvi, 38, 82, 83

S

- SAA .vi, 38, 41, 42, 71, 72, 82, 100, 104, 106,
 108
 Science.....ii, 5, 6, 7, 9, 34, 72, 74, 80, 100
 SHA.....vi, 43, 82

BIBLIOGRAPHIE

- Abandoned Shipwreck Act of 1987 (PL 100-298; 43 U.S.C. 2101-2106).
<http://www2.cr.nps.gov/laws/ship.htm>.
- ADDYMAN, Peter V. 1989. "The Rôle of the Professional Institution". In CLEERE, Henry (ed.). *Archaeological Heritage Management in the Modern World*. Unwin Hyman: London.
- American Anthropological Association. 1999. *Archaeological Papers of the AAA*.
<http://www.aaanet.org/adbook.htm>.
- American Antiquities Act of 1906 (16 USC 431-433). <http://www.cr.nps.gov/local-law/anti1906.htm>.
- ANDERSON, Benedict R. 1991. *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*. 2nd Ed. New York: Verso.
- Archaeological Institute of America. 1999. *Code of Ethics*.
<http://www.archaeological.org/special/ethics.html>.
- Archaeological Institute of America. 1999. *Mission Statement*.
<http://www.archaeological.org/special/missionstatement.htm>.
- Archaeological Institute of America. 1999. *The Code of Professional Standards*.
<http://www.archaeological.org/special/grievance.htm>.
- Archaeological Resources Protection Act of 1979. <http://archnet.uconn.edu/archnet/topical/crm/usdocs/arpa79.html>.
- Association des Archéologues du Québec. 1999. *Charte de l'Association des Archéologues du Québec*. <http://www.archeologie.qc.ca/charte.htm>.
- Association des Archéologues du Québec. 1999. *Règlements de l'Association des Archéologues du Québec*. <http://www.archeologie.qc.ca/regles.htm>.
- BAHN, Paul G. (ed.). 1996. *The Cambridge illustrated history of archaeology*. New York: Cambridge University Press.
- BAIRD B. 1997. *Richard MacNeish - A Brief Archaeological Biography*,
<http://www.utexas.edu/courses/wilson/ant304/biography/arybios97/bairdbio.html>.
- BALAC, Anne-Marie et MOUSSEAU, Claire. 1988. *Le patrimoine archéologique : État de situation*. Ministère des Affaires Culturelles.
- BARRÉ, François. 1997. *L'Archéologie en Questions*, publié de la Direction du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication.
- BINTLIFF, J. (ed.). 1988. *Extracting Meaning from the Past*. Oxbow Books.

- BIÖRNSTAD, Margareta. 1989. "The ICOMOS International Committee on Archaeological Heritage Management (ICAHM)". Dans CLEERE, Henry (éd.). *Archaeological Heritage Management in the Modern World*. Unwin Hyman: London.
- BLAKEY, Micheal L. 1990. "American Nationality and Ethnicity in the Depicted Past". Dans GATHERCOLE, Peter & LOWENTHAL, David (éd.). *The Politics of the Past*. London : Unwin Hyman.
- CAMERON, Christina. 1997. "Commemoration : A Moving Target?" Dans SYMONS, Thomas H.B. (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- Canadian Archaeological Association canadienne d'archéologie. 1996. *Objectives*. <http://www.canadianarchaeology.com/eobjectives.html>.
- Canadian Archaeological Association canadienne d'archéologie. 1999. *Statement of Principles for Ethical Conduct Pertaining to Aboriginal Peoples*. <http://www.canadianarchaeology.com/ahc/eprinciples.html>.
- Canadian Archaeological Association canadienne d'archéologie. 1999. *A Report from the Aboriginal Heritage Committee*. <http://www.canadianarchaeology.com/ahc/estatement.html>.
- CHAMPION, Timothy. 1996. "Three nations or one? Britain and the national use of the past." Dans DIAZ-ANDREU, Margarita & CHAMPION, Timothy (éd.). *Nationalism and archaeology in Europe*. London: UCL Press.
- CHOAY, F. 1996. *L'allégorie du patrimoine*. Paris: Seuil.
- CLARK G. A. 1998. "NAGPRA, the Conflict between Science and Religion, and the Political Consequences", *SAA Bulletin*, vol 16 no 5, novembre.
- CLEERE, H. 1988. "Whose Archaeology is it anyway?" Dans BINTLIFF, J. (éd.). *Extracting Meaning from the Past*. Oxbow Books.
- CLEERE, Henry (ed.). 1989. *Archaeological Heritage Management in the Modern World*. Unwin Hyman: London.
- CLEERE, Henry. 1984. "Great Britain". Dans CLEERE Henry (éd.). *Approches to Archaeological Heritage, New Directions in Archaeology*. Unwin Hyman: London.
- CLEERE, Henry. 1989. "Introduction: the rationale of archaeological heritage management". Dans CLEERE, Henry (éd.). *Archaeological Heritage Management in the Modern World*. Unwin Hyman: London.
- Commission de la Capitale nationale. 1991. *Gestion des ressources archéologiques*. Canada.
- Commission de la Capitale nationale. 1991. *Politique sur les biens à valeur patrimoniale*. Canada.

- Commission des biens culturels du Québec. 1996. *Rapport annuel 1995-1996*. Québec.
- Commission des biens culturels du Québec. 1997. *Rapport annuel 1996-1997*. Québec.
- COWAN, Trudy. 1997. "Caught in the Act : Legislating Heritage Protection." Dans SYMONS, Thomas H.B. (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- CRUZ, Robert & HAMMIL, Jan. 1989. "Statement of American Indians Against Desecration before the World Archaeological Congress". Dans LAYTON, Robert (éd.). *Conflict in the Archaeology of Living Traditions*. London : Unwin Hyman.
- DAVIS, Hester A. 1989. "Learning by doing: this is no way to treat archaeological resources". Dans CLEERE, H. (éd.). *Archaeological Heritage Management in the Modern World*. Unwin Hyman: London.
- DEAGAN, Kathleen. 1991. "Historical Archaeology's Contributions to our Understanding of Early America". Dans FALK, Lisa (éd.). *Historical Archaeology in Global Perspective*. Washington : Smithsonian Institution Press.
- DESROSIERS, Pierre et LAPOINTE, Camille. 1999. « Une discipline pour des passionnés : l'archéologie québécoise d'hier à aujourd'hui ». *Cap-aux-diamants*, no 57, printemps.
- DESROSIERS, Pierre. 1998. *L'archéologie au Québec : un survol des 150 ans de recherche*. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/archeo/archisto/histarch.htm>.
- DESROSIERS, Pierre. 1999. « Les laboratoires-réserves : l'interface essentielle entre les fouilles et la diffusion ». *Cap-aux-diamants*, no 57, printemps.
- DIAZ-ANDREU, Margarita & CHAMPION, Timothy (éd.). 1996. *Nationalism and archaeology in Europe*. London: UCL Press.
- DÍAZ-ANDREU, Margarita et CHAMPION, Timothy. 1996. "Nationalism and archaeology in Europe : an introduction". Dans DIAZ-ANDREU, Margarita & CHAMPION, Timothy (éd.). *Nationalism and archaeology in Europe*. London: UCL Press.
- DIETLER, Michael. 1994. "“Our Ancestors the Gauls”: Archaeology, Ethnic Nationalism, and the Manipulation of Celtic Identity in Modern Europe". *American Anthropologist* 96(3):584-605.
- Du BERGER, Jean. 1997. « Le patrimoine vivant et l'éducation ». Dans SYMONS, Thomas H.B. (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

- DUNCAN, Dorothy. 1997. "Heritage as Classroom: Teaching Teachers to Teach Using Heritage Commemoration". Dans SYMONS, T. (éd.). *The Place of History*, ed. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- DURRANS, Brian. 1989. "Theory, Profession, and the Political Rôle of Archaeology". Dans SHENNAN, Stephen (éd.). *Archaeological Approches to Cultural Identity*. London : Unwyn Hyman.
- DYCK, Ian et MORRISON, David. 1999. *Archaeology*. Canadian Encyclopedia [CD-ROM].
- EMMOTT, Kathy. 1989. "A Child's Perspective on the Past : Influences of Home, Media, and School". Dans LAYTON, Robert (éd.). *Who Needs the Past?* London : Unwin Hyman.
- EPP, Henry T. et SPURLING, Brian E. 1984. "The Other Face of Janus : Research in the Service of Archaeological Resource Management". *Canadian Journal of Archeology*, vol 8, no 2.
- FAGAN, B. 1984. "Archaeology and the Wider Audience". Dans GREEN, E.L. (éd.). *Ethics and Values in Archaeology*. The Free Press. pp. 175-183.
- FALK, Lisa (ed.). 1991. *Historical Archaeology in Global Perspective*. Washington : Smithsonian Institution Press.
- FERRIS, Neal. 1998. "« I don't think we are in Kansas anymore. » The Rise of the Archaeological Consulting Industry in Ontario". Dans SMITH, Pamela Jane & MITCHELL, Donald (éd.). *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*. Mercury Series Archaeological Survey of Canada. Paper 158. Canadian Museum of Civilization.
- FINKIELKRAUT, Alain. 1997. Entrevue réalisée par Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri. *L'Archipel identitaire*. Boréal.
- Fondation du Patrimoine Ontarien. 1999. *Patrimoine architectural et culturel*. <http://www.heritagefdn.on.ca/ohf-french/FR-Heritage/built-cultural.htm>.
- Fondation du Patrimoine Ontarien. 1999. *Qui somme nous?*. <http://www.heritagefdn.on.ca/ohf-french/FR-About/who.htm>.
- Fondation du Patrimoine Ontarien. 1999. *Servitudes protectrices*. <http://www.heritagefdn.on.ca/ohf-french/FR-Heritage/conservation.htm>.
- FOURNIER, Angéline. 1997. « Le passé a-t-il un avenir? » Dans SYMONS, T. (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- FOWLER, John M. 1995. "The Legal Structure for the Protection of Archaeological Resources in the United States and Canada". Dans KNUDSON, R. et KEEL, B. (éd.). *The Public Trust and the First Americans*. Oregon State University Press: Corvallis.

- GARDIN, Jean-Claude. 1989. "The Rôle of 'Local Knowledge' in Archaeological Interpretation". Dans SHENNAN, Stephen (éd.). *Archaeological Approches to Cultural Identity*. London : Unwyn Hyman.
- GARON, Robert. 1997. « Le point de vue du Québec sur la politique du patrimoine ». Dans SYMONS, Thomas H.B. (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- GATHERCOLE, Peter & LOWENTHAL, David (eds). 1990. *The Politics of the Past*. London : Unwin Hyman.
- GAUCHER, G. & SCHNAPP, A. (eds). 1981. *Archéologie, pouvoirs et sociétés*. CNRS. Table ronde La pratique de l'Anthropologie aujourd'hui.
- GELLNER, E. 1983. *Nations and Nationalism*. New York: Cornell University Press.
- GELLNER, Ernest. 1987. *Culture, identity, and politics*. New York: Cambridge University Press.
- GILLIS, John R. 1994. *Commemorations: The Politics of National Identity*. Princeton University Press: Princeton, New Jersey.
- GIROUARD, Laurent. 1970. « L'archéologie préhistorique ou l'âne et la carotte ». *Culture vivante*, no 18, août, pp. 20-24.
- GLYN, Daniel (ed.). 1981. *Towards a History of Archaeology*. London: Thames and Hudson.
- GLYN, Daniel. 1975. *A Hundred and Fifty Years of Archaeology*. 2nd ed. London: Duckworth.
- GODBOUT, Jacques. 1998. «We are the world». *Actualité*, 15 octobre (vol 23, no 16).
- GODFREY, John. 1997. "The Missing Pieces: Heritage Commemoration and Public Policy". Dans SYMONS, T. (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- GREENFELD, Liah. 1997. Entrevue réalisée par Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri. *L'Archipel identitaire*. Boréal.
- GUARNIERI, Albina. 1997. "The Creation of the Department of Canadian Heritage". Dans SYMONS, Thomas H.B. (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- HANDLER, Richard. 1994. "Is « Identity » a Useful Cross-Cultural Concept?". Dans GILLIS, John R (éd.). *Commemorations: The Politics of National Identity*. Princeton University Press: Princeton, New Jersey.

- HASS, Dan. 1998. "National Parks Service: Stewardship On Many Fronts". *Archaeology And Public Education*. SAA. Vol 8 no 2.
- HERZFELD, Michael. 1997. *Cultural Intimacy. Social Poetics in the Nation-State*. Routledge.
- Historic Sites, Buildings, Objects, and Antiquities Act of 1935 (16 USC 461-467). <http://www.cr.nps.gov/local-law/hsact35.htm>.
- HODDER, I. 1989. "Writing Archaeology: site reports in context". Dans HODDER, I. (éd.). *Theory and Practice in Archaeology*. Routledge.
- HROCH, Miroslav. 1996. "Epilogue". Dans DIAZ-ADREU et CHAMPION (éd.). *Nationalism and archaeology in Europe*. London: UCL Press.
- ICOMOS. 1996. *The Venice Charter*.
- ISAR, Yudhishtir Raj. 1986. *The Challenge to Our Cultural Heritage*. Smithsonian Institution Press.
- KILLAN, Gerald. 1998. "Toward a Scientific Archaeology : Daniel Wilson, David Boyle and the Canadian Institute 1852-96". Dans SMITH, Pamela Jane & MITCHELL, Donald (éd.). *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*. Mercury Series Archaeological Survey of Canada. Paper 158. Canadian Museum of Civilization.
- KLEJN, Léo. 1994. "Overcoming National Romanticism in Archaeology". *Fennoscandia archaeologica XI*, p. 87.
- KNUDSON, R. 1984. "Ethical Decision Making and Participation in the Politics of Archaeology". Dans GREEN, E.L. (éd.). *Ethics and Values in Archaeology*. The Free Press. pp. 243-263.
- KNUDSON, R. 1986. "Contemporary Cultural Resource Management". Dans MELTZER, D.J, FOWLER, D.D. & SABLOFF, J.A. (éd.). *American Archaeology. Past and Future*. SAA. Smithsonian Institution Press. pp. 395-413.
- KNUDSON, Ruthann et KEEL, Bennie C. 1995. *The Public Trust and the First Americans*. Oregon State University Press: Corvallis.
- KOHL, Philip L. & FAWCETT, Clare (eds). 1995. *Nationalism, politics, and the practice of archaeology*. Cambridge University Press.
- KOHL, Philip L. & FAWCETT, Clare. 1995. "Archaeology in the service of the state: theoretical considerations". Dans KOHL et FAWCETT (éd.). *Nationalism, politics, and the practice of archaeology*. Cambridge University Press.
- LAPOINTE, Camille. 1999. « Cap-aux-diamants et l'archéologie ». *Cap-aux-diamants*, no 57, printemps.
- LAROSE, Jean. 1997. Entrevue réalisée par Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri. *L'Archipel identitaire*. Boréal.

- LAYTON, Robert (ed). 1989. *Conflict in the Archaeology of Living Traditions*. London : Unwin Phyman.
- LAYTON, Robert (ed.). 1989. *Who Needs the Past?* London : Unwin Hyman.
- Loi sur les biens culturels et son application*. 1987. Ministère des affaires culturelles du Québec.
- LORING, Stephen, 1998. "Stubborn Independence : An Essay on the Innu and Archaeology". Dans SMITH, Pamela Jane & MITCHELL, Donald (éd.). *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*. Mercury Series Archaeological Survey of Canada. Paper 158. Canadian Museum of Civilization.
- LOWENTHAL, David. 1994. "Identity, Heritage, and History". Dans GILLIS, John R (éd.). *Commemorations: The Politics of National Identity*. Princeton University Press: Princeton, New Jersey.
- MacNEISH, Richards S. 1998. "My Life in Canadian Archaeology". Dans SMITH, Pamela Jane & MITCHELL, Donald (éd.). *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*. Mercury Series Archaeological Survey of Canada. Paper 158. Canadian Museum of Civilization.
- MAGNE, Martin P.R. 1989. "Government Support of Archaeology in Canada". Dans KNUDSON et KEEL (éd.). *The Public Trust and the First Americans*. Oregon State University Press: Corvallis.
- MALINA, Jaroslav & VAŠÍCEK, Zdenek. 1990. *Archaeology Yesterday and Today*. Cambridge : Cambridge University Press.
- MARTIJN, Charles A. et CINQ-MARS, Jacques. 1970. « Aperçu sur la recherche préhistorique au Québec ». *Rev. Géogr. Montr.*, vol XXIV, no 2, p. 175-188.
- MARTJN, Charles A. 1998. "Bits and Pieces, Glimbses and Glances: A retrospect on Prehistoric Reseach in Quebec". Dans SMITH, P.J. et MITCHELL, D. (éd.). *Bringing back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*. Canadian Museum of Civilization, Mercury Series, Archaeological Survey of Canada, Paper 158.
- MATHIEU, Jacques. 1997. « La langue de la commémoration ». Dans SYMONS, Thomas H.B. (éd.) *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- McCUE, Harvey A. 1997. "Native Culture and the Recording of History". Dans SYMONS (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- McGUIRE, Rendall H. 1989. "The Sanctity of the Grave : White Concepts and American Indian Burials". Dans LAYTON, Robert (éd.). *Conflict in the Archaeology of Living Traditions*. London : Unwin Phyman.

- MELTZER, D.J, FOWLER, D.D. & SABLOFF, J.A. (eds.). 1986. *American Archaeology. Past and Future*. SAA. Smithsonian Institution Press.
- MESSENGER, Phyllis Mauch (ed). 1988. *The Ethics of Collecting Cultural Property : Whose Culture? Whose Property?* Albuquerque : University of New Mexico Press.
- Ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Introduction à l'archéologie au Québec : L'archéologie : une discipline scientifique*. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/archeo/archisto/intrdisc.htm>.
- Ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Introduction à l'archéologie au Québec : Acquisition de connaissances, protection, conservation et diffusion*. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/archeo/archisto/intrconn.htm>.
- Ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Introduction à l'archéologie au Québec : L'inventaire des sites archéologiques du Québec (l'ISAQ)*. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/archeo/archisto/intrinve.htm>.
- Ministère de la Culture et des Communications. 1998. *Le patrimoine archéologique au Québec*. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/archeo/archeott.htm>.
- Ministère de la Culture et des Communications. 1998. Règlement sur la recherche archéologique découlant de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4, a. 53). <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/archeo/archisto/intrtb04.htm>.
- Ministère de la Culture et des Communications. 1999. *Bibliographie des ouvrages publiés: 1997-1999*. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/archeo/partenai/bibliogr.htm>.
- Ministry of Citizenship, Culture and Recreation. 1997. *Archaeology in Ontario*. <http://www.gov.on.ca/MCZCR/english/culdiv/heritage/arch.htm>.
- Ministry of Citizenship, Culture and Recreation. 1997. *Archaeological Licensing in Ontario*. <http://www.gov.on.ca/MCZCR/english/culdiv/heritage/archlic.htm>.
- Ministry of Citizenship, Culture and Recreation. 1997. *Management of Archaeological Resources in the Planning Process*. <http://www.gov.on.ca/MCZCR/english/culdiv/heritage/archplan.htm>.
- Ministry of Citizenship, Culture and Recreation. 1997. *Ontario Heritage Act*. <http://www.gov.on.ca/MCZCR/english/culdiv/heritage/act.htm>.
- MOORE, Stephen. 1989. "Federal Indian Burial Policy : Historical Anachronism or Contemporary Reality?" Dans LAYTON, Robert (éd.). *Conflict in the Archaeology of Living Traditions*. London : Unwin Phyman.
- MOSS, William, 1999. « Sur les pas de l'archéologue dans la ville de Québec ». *Cap-aux-diamants*, no 57, printemps.

- NASSANCY, Michael S. 1989. "An Epistemological Enquiry into some Archaeological and Historical Interpretations of the 17th Century Native American - European Relation". Dans SHENNAN, Stephen (éd.). *Archaeological Approches to Cultural Identity*. London : Unwyn Hyman.
- National Associaton of State Archaeologists. 1999. *About NASA*. <http://nasa.uconn.edu/aboutnasa.html>.
- National Historic Preservation Act of 1966, amended 1980 (16 USC Sec. 470). <http://archnet.uconn.edu/archnet/topical/crm/usdocs/nhpa.htm>.
- National Historic Preservation Act of 1966, as amended (16 USC 470-470t, 110). <http://www.cr.nps.gov/local-law/nhpa1966.htm>.
- National Parks Service. 1998. *Laws, Regulations, Standards, and Conventions related to Cultural Resources*. <http://www.cr.nps.gov/linklaws.htm>.
- National Parks Service. 1998. *Parks Service Philosophy*. <http://www.cr.nps.gov/history/philosophy.htm>
- National Parks Service. 1998. *Parks as Classrooms*. <http://www.nps.gov/interp/parkclass.html>.
- National Parks Service. 1998. *Research and Education*. <http://www.cr.nps.gov/history/research.htm>
- National Parks Service. 1998. *Working with Partners*. <http://www.nps.gov/partners.html>.
- Native American Grave Protection and Repatriation Act of 1990. <http://archnet.uconn.edu/archnet/topical/crm/usdocs/nagpra14.htm>.
- Native American Graves Protection and Repatriation Act: Final Rule (43 CFR 10). <http://www.cast.uark.edu/other/nps/nagpra/nagpra.dat/lgm005.html>.
- NGUYEN, Eric. 1998. *Les nationalismes en Europe: quête d'identité ou tentation de repli?* Le Monde.
- NOBLE, William C. 1998. "J. Norman Emerson: Contributions to Canadian Archaeology". Dans SMITH et MITCHELL (éd.). *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*. Mercury Series Archaeological Survey of Canada Paper 158. Canadian Museum of Civilizaiton. 1998.
- NOBLE, William. "One hundred and twenty-five years of archaeology in the Canadian provinces". *Bulletin 4*. Association Canadienne d'Archéologie.
- Ontario Archaeological Society. 1999. *OntArchMag: Magazine of the Ontario Archaeological Association*. <http://www.adamsheritage.on.ca/oas/mag/mag1.htm>.
- Ontario Archaeological Society. 1999. *The origins of the OAS*. <http://www.adamsheritage.on.ca/oas/origins.htm>.
- Ontario Archaeological Society. 1999. *Who we are*. <http://www.adamsheritage.on.ca/oas/who.htm>.

- ORSER, Charles E. Jr. 1996. *A Historical Archaeology of the Modern World*. New York : Plenum Press.
- OSBORNE, Ken. 1997. "Teaching Heritage in the Classroom". Dans SYMONS, Thomas H.B. (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- OVERBEY, Peggy. 1998. "NEH Support Enables Research and Education". *Archaeology And Public Education*. SAA. Vol 8 no 2.
- PARCS CANADA. 1994. *Principes directeurs et politiques de gestion*. Patrimoine canadien.
- PARK, Robert W. 1998. "Mentors and Role Models : The Shaping of Canadian Archaeologists". Dans SMITH, Pamela Jane & MITCHELL, Donald (éd.). *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*. Mercury Series Archaeological Survey of Canada. Paper 158. Canadian Museum of Civilization.
- PEARCE, Robert J. 1989. "Cultural resource management at the federal, provincial, municipal and corporate levels in southern Ontario, Canada". Dans CLEERE (éd.). *Archaeological Heritage Management in the Modern World*. Unwin Hyman: London.
- PENDERGAST, David M. 1998. "The Royal Ontario Museum and Archaeology Abroad". Dans SMITH, Pamela Jane & MITCHELL, Donald (éd.). *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*. Mercury Series Archaeological Survey of Canada. Paper 158. Canadian Museum of Civilization.
- Preservation of American Antiquities (43 CFR 3). <http://archnet.uconn.edu/topical/crm/usdocs/43cfr3.html>.
- PREUCEL, Robert & HODDER, Ian (eds). 1996. *Contemporary Archaeology in Theory: a Reader*. Blackwell Publishers.
- Protection of Archeological Resources (43 CFR 7). <http://www.cr.nps.gov/local-law/43cfr7.htm>.
- Register of Professional Archaeologists. 1999. Code of Conduct and Standards of Research Performance. <http://www.rpanet.org/>.
- RENFREW, Colin & BAHN, Paul. 1991. *Archaeology : Theories, Methods, and Practice*. Thames and Hudson Ltd, London.
- RESNICK, Philip. 1997. Entrevue réalisée par Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri. *L'Archipel identitaire*. Boréal.
- RICHLING, Barnett. 1998. "Archaeology, Ethnology and Canada's Public Purse 1910-1921". Dans SYMONS (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

- ROSKAMS, S. 1988. "Giving Meaning to the Past: Political Perspectives in Archaeology". Dans BINTLIFF (éd.). *Extracting Meaning from the Past*. Oxbow Books. pp.65-68.
- ROWE, Ted. 1997. "Volunteerism and Heritage Commemoration". Dans SYMONS (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- ROY, Muriel K. 1997. « Le partenariat, base d'une commémoration efficace ». Dans SYMONS, Thomas H.B. (éd.) *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- RUBERTONE, Patricia E. 1989. "Archaeology, Colonialism and 17th-century Native America : Towards an Alternative Interpretation". Dans LAYTON, Robert (éd.). *Conflict in the Archaeology of Living Traditions*. London : Unwin Hyman.
- SAUNDERS, A.D. 1983. "A century of ancient monuments legislation". *Antiquaries journal* 63:11-33.
- SAUNDERS, Andrew. 1989. "Heritage Management and Training in England". Dans CLEERE, Henry (éd.). *Archaeological Heritage Management in the Modern World*. Unwin Hyman: London.
- SCHNAPP, Alain. 1984. « France ». Dans CLEERE (éd.). *Approaches to the Archaeological Heritage, New Direction in Archaeology*. Unwin Hyman: London.
- SCHNAPP, Alain. 1996. "French archaeology: between national identity and cultural identity". Dans DIAZ-ANDREU et CHAMPION (éd.). *Nationalism and archaeology in Europe*. London: UCL Press.
- SCULLY, Robert. 1997. "Heritage as Sound Bites". Dans SYMONS (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- SHANKS, M. & TILLEY, C. 1992. *Re-Constructing Archaeology: Theory and Practice*. [2nd Ed.]. Routledge.
- SHENNAN, Stephen (ed.). 1989. *Archaeological Approaches to Cultural Identity*. Boston: Unwin Hyman Ltd.
- SHINE P.L., ROBERTSON J. H. & KENSE F. J. (éd.). *Canadian Archaeology Abroad, Papers from the Conference on Canadian Archaeology Abroad*. The University of Calgary Archaeological Association, Calgary, 1976.
- SILBERMAN, Neil A. 1995. "Promised lands and chosen peoples: the politics and poetics of archaeological narrative". Dans KOHL et FAWCETT (éd.). *Nationalism, politics, and the practice of archaeology*. Cambridge University Press.

- SIMARD, Cyril et BRUNELLE-LAVOIE, Louise. 1995. « Mandat de la commission des biens culturels du Québec ». *Patrimoine*. Vol 1 numéro 1. Commission des biens culturels du Québec
- SIMARD, Cyril et BRUNELLE-LAVOIE, Louise. 1995. « Paysage et patrimoine ». *Patrimoine*. Vol 1 numéro 4. Commission des biens culturels du Québec
- SIMARD, Cyril et BRUNELLE-LAVOIE, Louise. 1996. « Historique ». *Patrimoine*. Vol 2 numéro 1. Commission des biens culturels du Québec
- SIMARD, Cyril et BRUNELLE-LAVOIE, Louise. 1997. « Continuité oblige ». *Patrimoine*. Vol 3 numéro 2. Commission des biens culturels du Québec.
- SIMONSEN Bjorn O. 1999. *The Canadian Archaeological Association and the Development of Archaeology in Canada*. <http://www.canadianarchaeology.com/history/bjorn.htm>.
- SIOUI, Georges E. 1997. Entrevue réalisée par Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri. *L'Archipel identitaire*. Boréal.
- SMITH, Pamela Jane et MITCHELL, Donald (éd). 1998. *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*. Mercury Series Archaeological Survey of Canada Paper 158. Canadian Museum of Civilization.
- SMITH, Philip. 1976. dans P.L. Shine, J. H. Robertson, F. J. Kense (éd.). *Canadian Archaeology Abroad, Papers from the Conference on Canadian Archaeology Abroad*. The University of Calgary Archaeological Association, Calgary, 1976.
- SMITH, Stephen M. 1997. "Does the Past have a Future?" Dans SYMONS (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- Society for American Archaeology. 1999. *National Archaeological Program*. <http://www.saa.org/AboutSAA/Ethics/renew.html>.
- Society for American Archaeology. 1999. *PEC Strategic Plan*. <http://www.saa.org/Education/PubEd/pecstratplan.html>.
- Society for American Archaeology. 1999. *Principles of Archaeological Ethics*. <http://www.saa.org/AboutSAA/Ethics/prethic.html>.
- Society for American Archaeology. 1999. *Teaching Archaeology in the 21st Century: Promoting a National Dialogue*. <http://www.saa.org/Education/Curriculum/index.html>.
- Society for Historical Archaeology. 1999. *Is the Past your Future?*. http://www.sha.org/sha_kbro.htm.
- Society for Historical Archaeology. 1999. *Who we are*. http://www.sha.org/sha_back.htm.

- SØRENSEN, Marie Louise. 1996. "The fall of a nation, the birth of a subject : the national use of archeology in nineteenth-century Denmark". Dans DIAZ-ANDREU, Margarita & CHAMPION, Timothy (eds). *Nationalism and archaeology in Europe*. London: UCL Press.
- STONE, Peter & MacKENZIE, Robert (eds). 1990. *The Excluded Past. Archaeology in Educaiton*. London : Unwin Hyman.
- SUNNUS, Milena. 1997. "Oland is Different: The Condradistinction of 'inside' and 'Outside' in the Construction of a Regional Identity". *Anthropological Journal on European Cultures*. Vol 6, number 1, 1997. pp. 39-59.
- SYMONS, Thomas H.B. (ed) 1997. *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- SYMONS, Thomas H.B. 1997. "A Race Against Time". Dans SYMONS (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- TAYLOR, Charles. 1997. Entrevue réalisée par Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri. *L'Archipel identitaire*. Boréal.
- THOMAS, Roger & ANDREWS, Gill. 1991. *English Heritage*. <http://www.english.gov.uk/guidance/map2/index.htm>.
- THOMPSON, John Herd. 1997. "'Professional' Historians and Heritage Commemoration". Dans SYMONS (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- TILLEY, Christopher. 1989. "Archaeology as socio-political action in the present". Dans PINSKY et WYLIE (éd.). *Critical Traditions in Contemporary Archaeology. New Directions in Archaeology*.
- TODOROV, Tzvetan. 1998. *Les abus de la mémoire*. Arléa: Paris.
- TRIGGER, Bruce G. 1994. "Ethnicity: An Appropriate Concept for Archaeology?". *Fennoscandia archaeologica XI*.
- TRIGGER, Bruce G. 1989. *A History of Archaeological Thoughts*. New York: Cambridge University Press.
- TRIGGER, Bruce G. 1998. "Reflections on Encounters with Archaeology". Dans SMITH, Pamela Jane & MITCHELL, Donald (éd.). *Bringing Back the Past. Historical Perspectives on Canadian Archaeology*. Mercury Series Archaeological Survey of Canada. Paper 158. Canadian Museum of Civilization.
- TRIGGER, Bruce G. 1998. *Sociocultural Evolution: Calculation and Contingency*. Blackwell Publishers.

- TRIGGER, Bruce G. 1996. "Alternative Archaeologies : Nationalism, Colonialist, Imperialist". Dans PREUCCEL, Robert & HODDER, Ian (éd.). *Contemporary Archaeology in Theory: a Reader*. Blackwell Publishers.
- TRIGGER, Bruce G. 1995. "Romanticism, nationalism, and archaeology". Dans KOHL, Philip L. & FAWCETT, Clare (éd.). *Nationalism, politics, and the practice of archaeology*. Cambridge University Press.
- UNESCO. 1970. *Convention on the Means of Prohibiting and Preventing the Illicit Import, Export, and Transfer of Ownership of Cultural Property* (19 USC 2601). <http://www.tufts.edu/departments/fletcher/multi/www/bh572.html>.
- UNESCO. 1972. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*.
- UNESCO. 1997. *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.
- VITELLI, Karen D. (ed). 1996. *Archaeological Ethics*. Altamira Press.
- WADLAND, John. 1997. "Loons and Landscapes: The Place of Environmental Heritage". Dans SYMONS (éd.). *The Place of History*. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- WAILES, Bernard & ZOLL, Amy L. 1995. "Civilisation, barbarism, and nationalism in European archaeology". Dans KOHL et FAWCETT (éd.). *Nationalism, politics, and the practice of archaeology*. Cambridge University Press.
- WAINWRIGHT, G. J. 1989. "The Management of the English Landscape". Dans CLEERE, Henry (éd.). *Archaeological Heritage Management in the Modern World*. Unwin Hyman: London.
- WEBER, Eugen. 1991. *My France: politics, culture, myth*. The Belknap Press of Harvard University Press.
- WILLEY, Gordon R. & SABLOFF, Jeremy A. 1993. *A History of American Archaeology*. 3rd Ed. W.H. Freeman and Company: New York.
- WRIGHT, James V. 1985. "The Development of Prehistory in Canada, 1935-1985". *American Antiquity*, 50(2) :421-33.
- ZIMMERMAN, Larry J. 1989. "Made Radical by my Own : an Archaeologist Learns to Accept Reburial". Dans LAYTON, Robert (éd.). *Conflict in the Archaeology of Living Traditions*. London : Unwin Hyman.